



PRÉFET
DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

Manche

Unité paysagère

1

La baie du Mont Saint-Michel



Sommaire

	Pages
Introduction	3
■ Contexte	3
■ Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001	4
Caractéristiques de l'unité paysagère	9
■ Structure paysagère n° 1 : le Mont, Tombelaine et l'immense estran	9
■ Structure paysagère n° 2 : les polders légumiers	12
■ Structure paysagère n° 3 : les collines semi-bocagères	13
■ Structure paysagère n° 4 : le littoral balnéaire de Granville/Doville à Saint-Jean-le-Thomas	16
■ Matériaux et architecture	19
Qualification de l'unité paysagère	22
■ L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement	22
■ Les éléments structurants et ponctuels reconnus	22
■ L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias	24
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre	29
■ Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes	29
■ Les enjeux relevés par les ateliers publics	38
■ Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues	38
Atouts / faiblesses / opportunités / menaces	39
■ Atouts et opportunités	39
■ Faiblesses et menaces	39
Communes concernées en tout ou partie	40



Les herbus pâturés par les moutons au pied du Mont Saint-Michel.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; Ils ont à la fois la valeur d'un féminin et d'un masculin.

Photo de couverture :
Les marais de la Claire Douves et le Mont Saint-Michel

Introduction

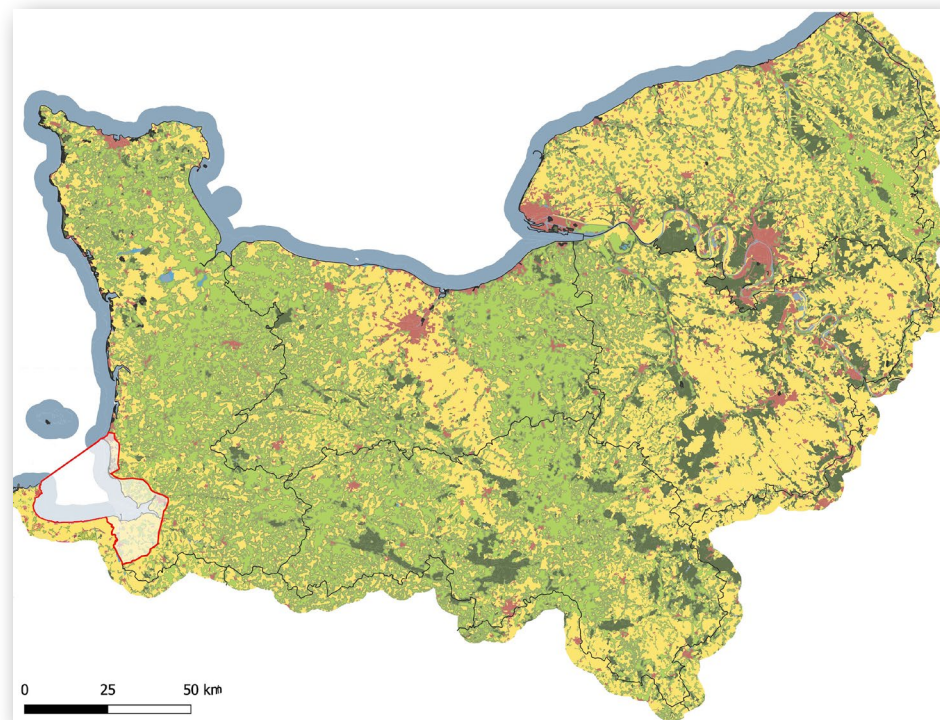
Contexte

Située dans la partie sud-ouest du département de la Manche, l'unité paysagère de « la baie du Mont Saint-Michel » s'étend à l'ouest dans le département voisin d'Ille-et-Vilaine. En effet, le Couesnon, dans son tracé initial, dessine une limite administrative, qui ne se distingue pas au regard du paysage. Cette unité comprend un vaste espace maritime, « la grande baie », entre Granville et Cancale, bordée à terre de paysages variés.

Bien inscrit sur la première liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979, sous l'appellation « le Mont Saint-Michel et sa baie », il possède une notoriété internationale. Le Mont Saint-Michel constitue d'ailleurs l'une des premières destinations touristiques de France et draine chaque année jusqu'à trois millions de visiteurs.

Cette silhouette, reconnaissable entre toutes, focalise les vues d'un vaste territoire marin et terrestre sur lequel de nombreuses mesures de reconnaissance, de protection et de gestion sont venues attester des richesses historiques, paysagères et écologiques : au titre des monuments historiques, des sites classés et inscrits, d'une opération grand site, de Ramsar (au niveau mondial) et de Natura 2000 (au niveau européen). En 2018, une zone tampon plus étendue est venue compléter l'inscription UNESCO, pour prendre en compte les paysages reliés au Mont Saint-Michel (par la visibilité, les chemins de pèlerinage ou les Montjoies). C'est à cette échelle qu'un plan de paysage a été engagé conjointement par les acteurs du territoire et les services de l'État pour une mise en valeur cohérente et partagée.

Deux fois par jour, la baie est rythmée par les flux et reflux de la mer, aux ampleurs spectaculaires. A marée basse, les eaux salées prennent le large jusqu'à près de 15 kilomètres de distance du trait de côte, découvrant le gigantesque estran sablo-vaseux gris mordoré, creusé par les cours d'eau venus des terres alentours qui serpentent jusqu'au large. A marée haute, l'estran scintillant disparaît entièrement et le Mont redevient un îlot rocheux battu par les flots et isolé du continent. La baie et ce rocher insulaire dominé par une abbaye remarquable inspirent les artistes depuis le XIX^e siècle, tel que William TURNER, Guy DE MAUPASSANT ou Frédéric LENOIR.



Localisation de l'unité paysagère de la baie du Mont Saint-Michel au sein de la région Normandie.

Les chemins de grande randonnée (GR) empruntent la ligne de côte et font tout le tour de la baie du Mont Saint-Michel, de Cancale à Granville. Ces itinéraires à la découverte des multiples perspectives sur la baie, offrent des effets de surprise suivant que l'on voit, ou non, le Mont et Tombelaine au sein des paysages variés de la baie, aussi bien marins que terrestres. Du côté de la Manche, le GR 22 des Belvédères du Mont Saint-Michel dessert la baie par des chemins littoraux, ainsi que les vallées de la Sée et de la Sélune par leur estuaire. Il prolonge le GR 34 qui suit le littoral breton. En Normandie, nombre de sections de ces itinéraires empruntent les sentiers historiques de pèlerinage vers le Mont, dénommé les chemins montois.

Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001

Organisés localement, des ateliers publics ont permis de débattre sur les limites paysagères perçues par les habitants et acteurs du territoire. Les participants locaux ont notamment fortement insisté sur la cohérence à apporter avec la zone tampon du bien UNESCO (cf. carte page 7), avec les unités définies dans l'atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine et avec le plan paysage « Mont Saint-Michel et sa baie » (cf. cartes page 5).

Une zone tampon d'un bien UNESCO constitue une protection supplémentaire de ce patrimoine mondial. Celle de « la baie du Mont Saint-Michel » (cf. carte page 7) permet de préserver ce bien sur un périmètre assez vaste, notamment depuis la baie jusqu'aux reliefs dans les terres qui offrent des perspectives sur le Mont (tels que les Montjoies).

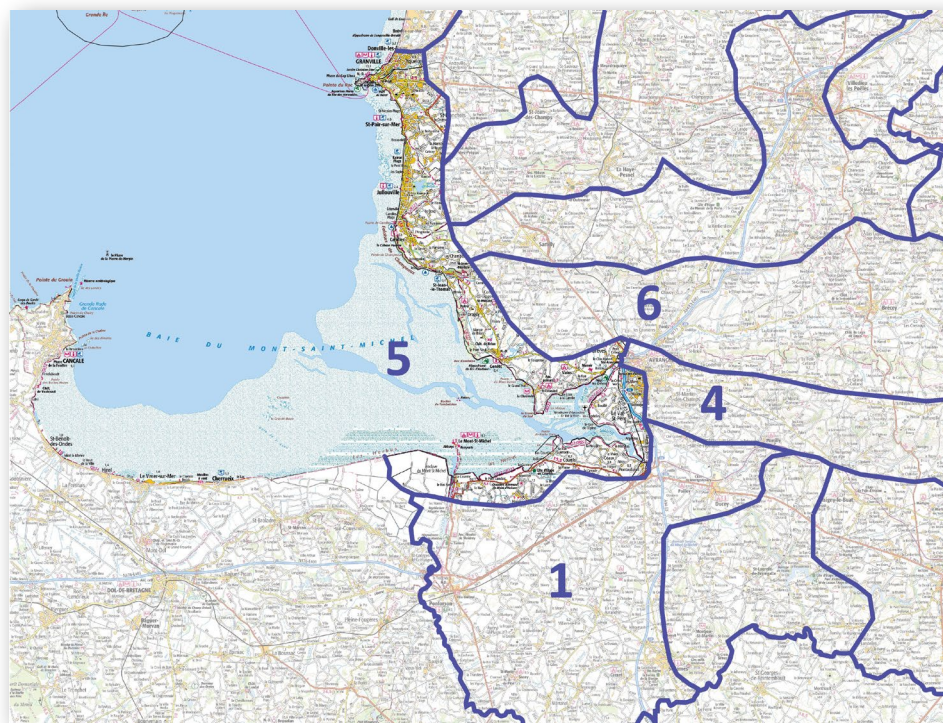
Ainsi définie selon une échelle transrégionale, sur les départements de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine, l'unité paysagère de « la baie du Mont Saint-Michel » intègre l'ensemble de la baie, dont la limite littorale et maritime s'étire de la pointe du Grouin à Cancale jusqu'aux limites urbanisées nord de Granville et Donville. A terre, elle comprend ainsi les polders cultivés, les collines bocagères, les marais arrières dunaires, les falaises qui longent le trait de côte, mais aussi des promontoires rocheux : l'un au cœur de la baie où domine Avranches et un second au nord où s'est implantée Granville. Quatre principaux fleuves convergent vers la baie : le Lerre, la Sée, la Sélune et le Couesnon.

Du fait du relief, du socle géologique et des activités humaines qui ont façonné les lieux au fil du temps, des paysages très variés cadrent visuellement les perspectives données au sein de la baie vers le Mont, mais aussi l'îlot de Tombelaine et le Mont Dol. Toutefois, l'élément vertical qui focalise l'ensemble de cette façade maritime est le Mont Saint-Michel, émergeant de paysages situés entre terre, mer et ciel, toujours changeants au gré des marées.

Effectuée à l'échelle départementale, l'actualisation de l'atlas se base en partie sur le découpage de l'unité paysagère (5) « Baie du Mont Saint-Michel » (cf. carte ci-contre) réalisée en 2001. Cette nouvelle unité est la seule au sein de la Manche à intégrer l'estran, car celui-ci se découvre très

largement deux fois par jour et crée à lui seul un paysage unique entre terre et mer. Cela constitue un changement avec l'atlas de 2001.

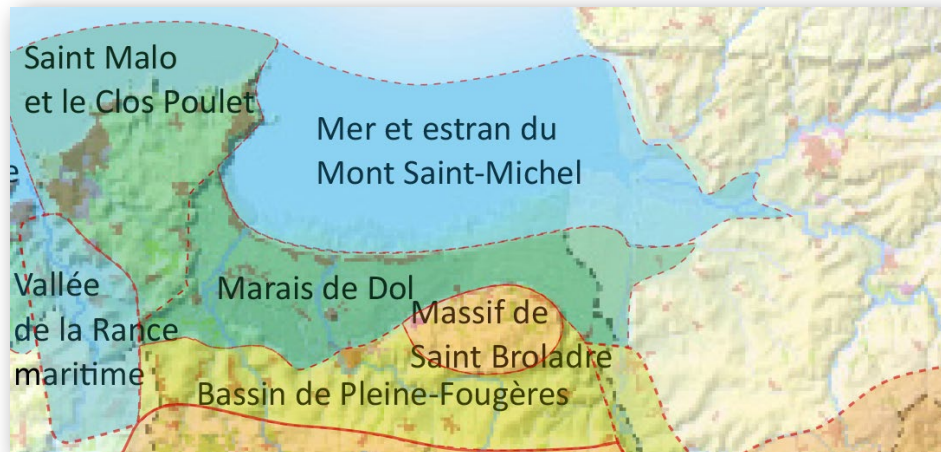
Ancien découpage de 2001



Selon la perception des participants évoquée lors des ateliers publics organisés localement et en cohérence avec la zone tampon et les perspectives visuelles du Mont Saint-Michel jusqu'au littoral du nord-est, l'unité prend en compte Granville-Donville.. Relié par une ligne imaginaire à la pointe du Grouin à Cancale, ce cap littoral délimite au large la baie du Mont Saint-Michel, caractérisée par une marée basse extrêmement lointaine dans le champ visuel.

Il est proposé d'étendre l'unité de 2001 vers l'intérieur des terres, sur une partie de la zone tampon UNESCO, qui correspond aux premières limites du champ de vision du Mont Saint-Michel. Au sud les limites sont légèrement repoussées sur les collines de la baie, appartenant à l'unité (1) « le semi-bocage à têtards » de l'atlas de 2001. A l'est elles intègrent le pôle urbain d'Avranches qui est en partie présent dans l'ancienne unité (4) « l'escarpement du bocage méridional ». Et elles introduisent l'aval de la plaine où coule la Sée, anciennement présent dans l'unité (6) « le val de Sée dans son écrin ». Les polders légumiers présents au sein de l'unité de 2001 sont quant à eux considérés comme des paysages singuliers à part entière et vont faire l'objet d'une structure paysagère.

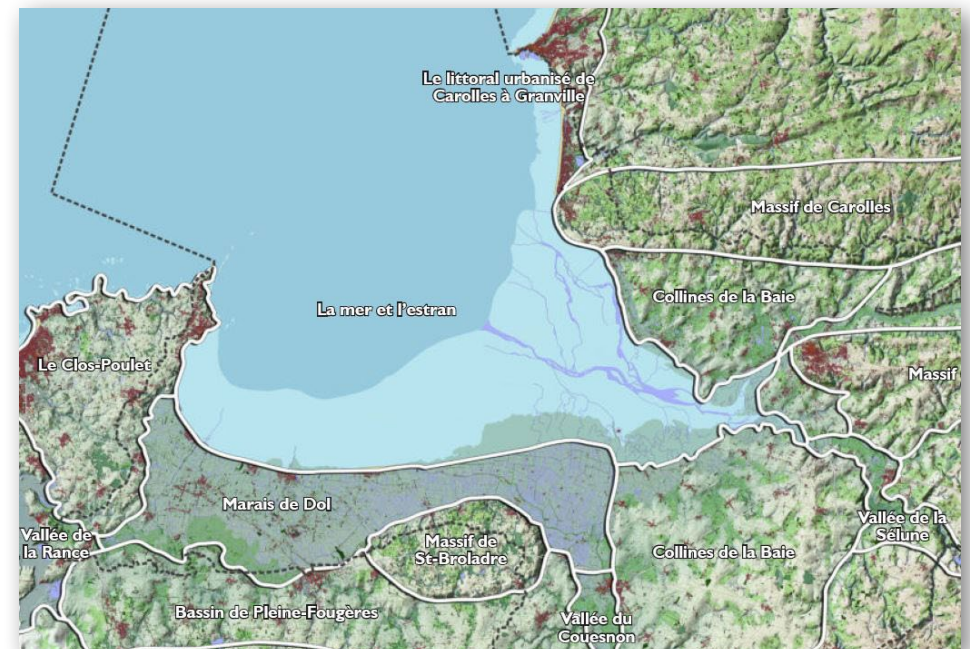
L'actualisation de l'unité paysagère de « la baie du Mont Saint-Michel » prend en compte la définition des ensembles paysagers voisins ou même communs définis par l'atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine. Ainsi, il est envisagé d'établir une structure paysagère propre aux paysages des polders, à l'image de l'unité individuelle des « marais de Dol » d'Ille-et-Vilaine. Une autre qualifiera les paysages de l'immense estran de la baie, en cohérence avec l'unité « Mer et estran du Mont Saint-Michel » définie en Ille-et-Vilaine dans laquelle se trouvent le Mont Saint-Michel, Tombelaine, le mont Dol et les estuaires de la Sée et de la Sélune.



Carte des unités paysagères définies par l'atlas des paysages de l'Ille-et-Vilaine, commandité par le département de l'Ille-et-Vilaine, réalisé par Michel Collin paysagiste dplg, Miriam Vinagre sociologue, Monique Chauvin et Pascal Chevallier géographes et Philippe Simon architecte-urbaniste.

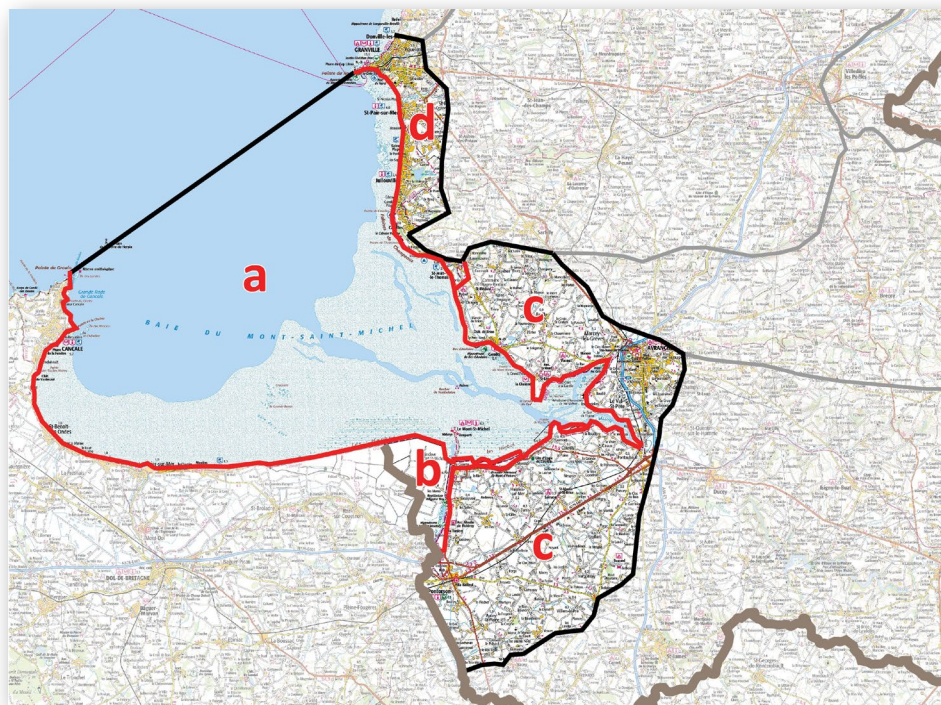
L'actualisation de l'unité prend également en compte les ensembles paysagers établis par le plan paysage du bien UNESCO « Le Mont Saint-Michel et sa baie ». Elle intègre donc les unités du plan paysage « La mer et l'estran », « Le littoral urbanisé de Carolles à Granville » et les « Collines de la Baie » qui encadrent les estuaires de la Sée et de la Sélune. Tous ces paysages singuliers, déterminés comme des unités paysagères à part entière, offrent des vues sur la baie et le Mont Saint-Michel et marquent les perspectives appréciables depuis l'estran et le littoral, ce qui explique leur intégration à l'unité paysagère nouvelle.

L'actualisation va cependant se différencier du plan paysage en excluant l'archipel de Chausey. Celui-ci va faire l'objet d'une unité paysagère singulière (UP n° 3), en cohérence avec la volonté des participants aux ateliers de concertation publique, qui y voient des paysages uniques offerts au large des côtes normandes et bretonnes.



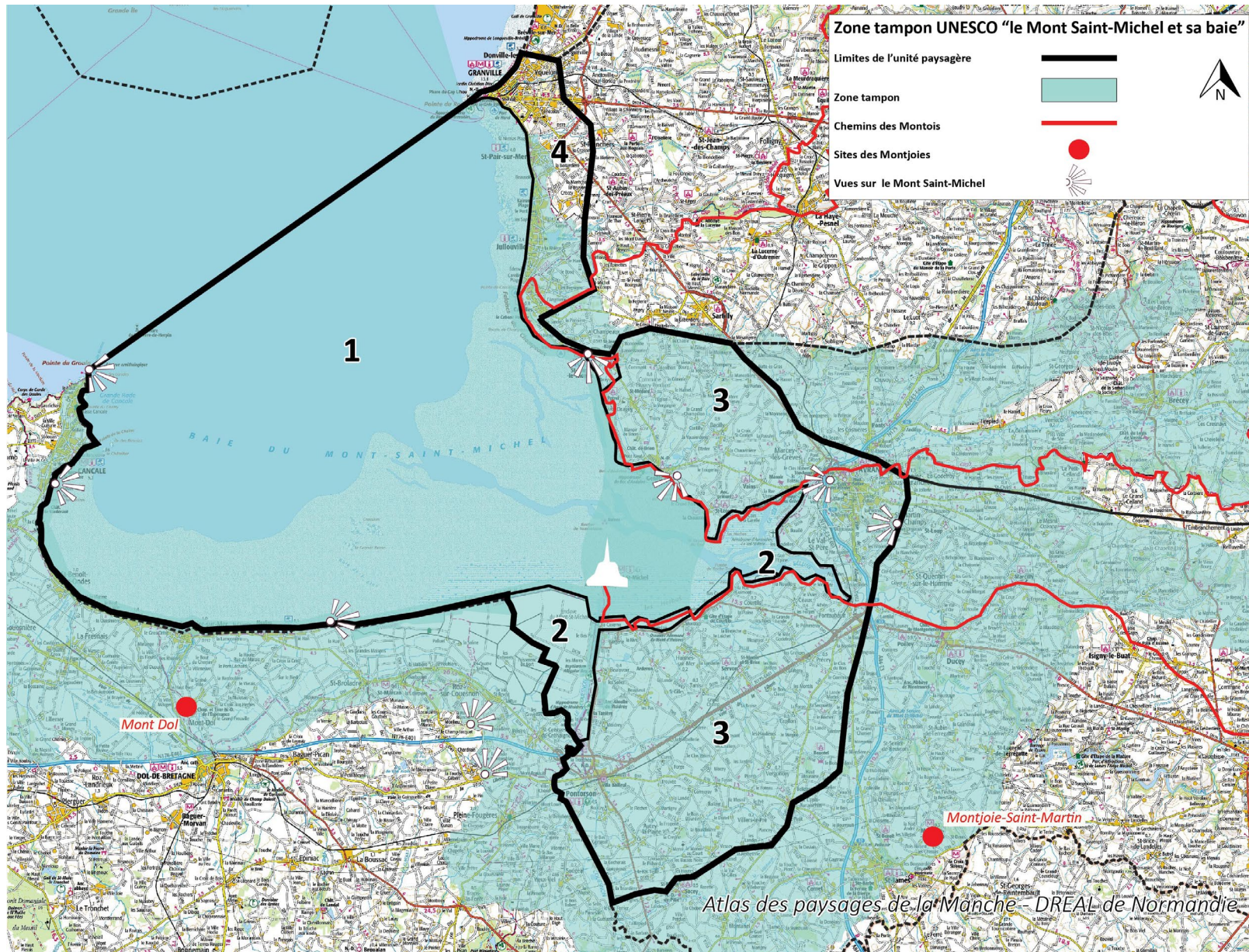
Carte des unités paysagères définies par le plan paysage dédié au bien UNESCO « le Mont Saint-Michel et sa baie », commandité par l'Interscot de la Baie du Mont Saint-Michel, réalisé par l'agence Folléa Gautier

Nouveau découpage



L'unité nouvellement créée « La baie du Mont Saint-Michel » va donc s'organiser selon quatre structures paysagères :

- le Mont, Tombelaine et l'immense estran (a) est en lien avec les unités « La mer et l'estran » du plan paysage et « mer et estran du Mont Saint-Michel » de l'atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine ;
- les polders légumiers (b) sont à l'image des unités « Marais de Dol » du plan paysage et de l'atlas d'Ille-et-Vilaine ;
- les collines semi-bocagères (c) s'inscrivent au sein d'une partie des « Collines de la Baie » du plan paysage, où sont établies les premières limites du champ de vision du Mont Saint-Michel ;
- le littoral balnéaire de Granville/Doville à Saint-Jean-le-Thomas (d), en correspondance avec l'unité « Le littoral urbanisé de Carolles à Granville » du plan paysage, offre des perspectives sur la baie et marque, par une ligne imaginaire qui relie la pointe du Roc de Granville à la pointe du Grouin de Cancale, la limite de la baie.

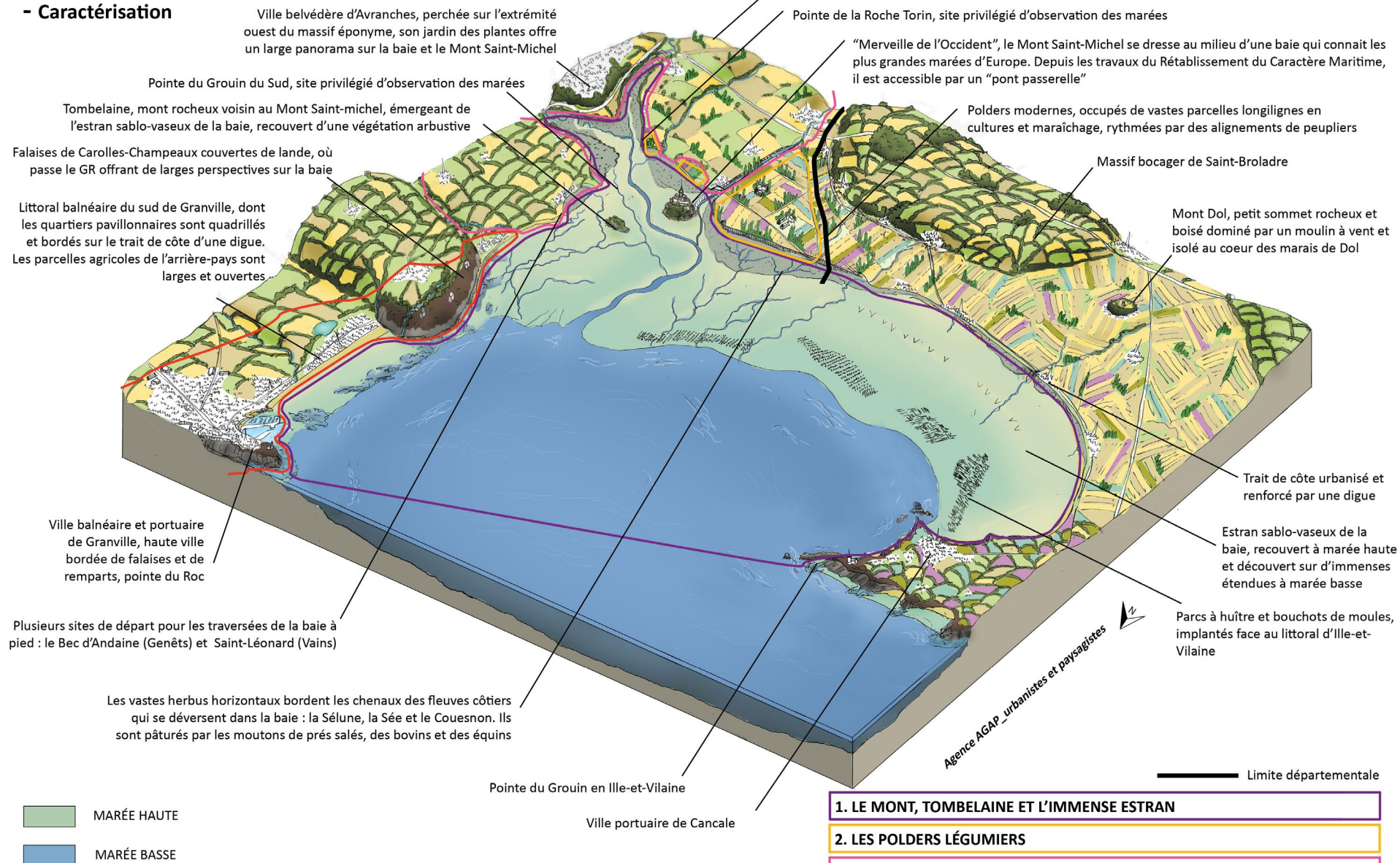


Sources : site internet « lescheminsdumontsaintmichel.com », plan paysage « le Mont Saint-Michel et sa baie ».

L'unité paysagère intègre les terres encadrant visuellement et physiquement la baie, qui offrent des perspectives directes sur le Mont Saint-Michel, depuis les chemins montois par exemple. Ses paysages sont tous présents au sein de la zone tampon du bien UNESCO.

LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL

- Caractérisation



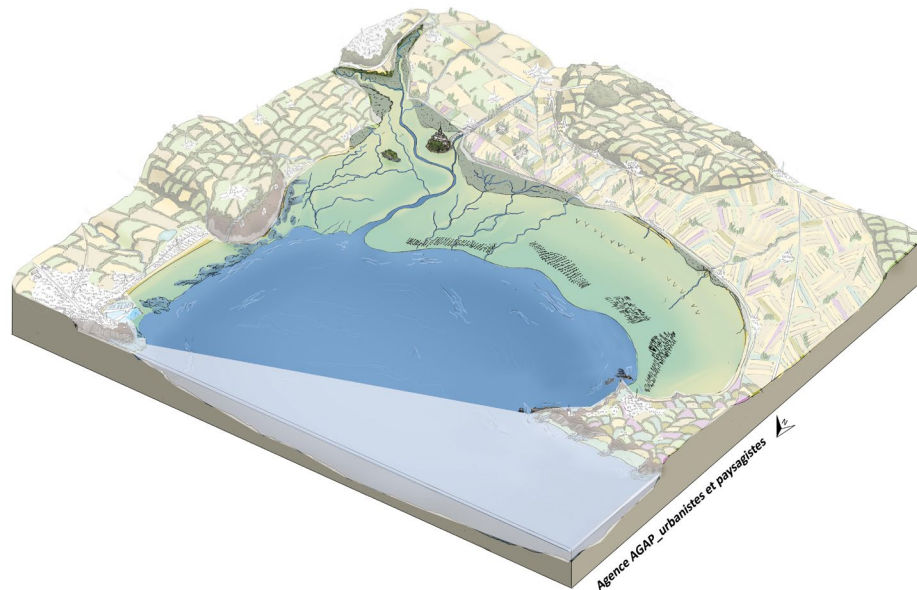
Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

Caractéristiques de l'unité paysagère



Caractériser un paysage vise à décrire ses structures paysagères. Celles-ci permettent de le distinguer des paysages voisins. Chaque structure paysagère fera l'objet d'une description propre au sein de cette unité.

Structure paysagère n° 1 : le Mont, Tombelaine et l'immense estran



Ce paysage horizontal infini de grèves sablo-vaseuses et à herbus à marée basse, inondé à marée haute, reflète des luminosités et des nuances très variées selon le temps, les heures de la journée et la période de l'année. Les deux rochers granitiques du Mont Saint-Michel (76 mètres de haut) et de Tombelaine (45 mètres de haut) sont les seules silhouettes verticales ponctuelles situées au sein de l'immensité de la baie. La baie a rejoint le réseau européen Natura 2000, dont la zone spéciale de conservation (ZSC) et la zone de protection spéciale (ZPS) permettent, depuis 2004, la préservation des habitats naturels et espèces reconnus d'intérêt

communautaire. Le domaine public maritime de la baie du Mont Saint-Michel est également, classé en 1987, au titre des sites par l'État, qui s'engage à préserver les qualités de ce paysage unique.

● Le Mont Saint-Michel, architecture emblématique au milieu des grèves

Par opposition avec le caractère naturel et sauvage de la baie tumultueuse et de l'îlot rocheux de Tombelaine, le Mont Saint-Michel compose une imposante et remarquable architecture accrochée au rocher d'origine : le Mont Tombe. « Merveille » du Moyen-Âge, l'abbaye perchée au sommet et le village lové au pied du rocher forment un modèle de la prouesse humaine et dessinent une silhouette emblématique au sein de la baie. Les immeubles nus et bâtis du Mont ont été inscrits au titre des sites depuis 1935. Ces lieux spirituels ont alimenté de nombreuses légendes racontées par les pèlerins, telle que l'apparition de l'archange Saint-Michel à l'évêque Saint-Aubert d'Avranches, qui lui somme d'édifier une abbaye en son honneur sur le Mont Tombe, lieu où il a vaincu le démon. Il est également dit que la marée avance dans la baie à la vitesse d'un cheval au galop et menace de noyer les marcheurs imprudents, parfois restés enlisés dans les marais. Le Mont Saint-Michel est au cœur de nombreuses représentations culturelles, telles que les peintures des célèbres William TURNER, Paul SIGNAC et Camille COROT, ainsi que les récits de Guy DE MAUPASSANT, Victor HUGO et STENDHAL.

Lancée en 1995, l'opération de rétablissement du caractère maritime (RCM) du Mont Saint-Michel, a eu pour objectif de rétablir le caractère insulaire et maritime du Mont. En 2015, l'ancienne digue-route du XIX^e siècle a été remplacée par un pont passerelle dans sa partie terminale, laissant place

aux mouvements des marées. Un nouveau barrage avait été édifié plus tôt (2006-2009) à l'embouchure du Couesnon pour amplifier les effets de chasse des sédiments dans la baie et limiter les dépôts d'alluvions qui entraînent au fil du temps l'installation des herbus, puis l'atterrissement. Ces aménagements ont également permis de réorganiser les accès et la fréquentation touristique. Auparavant établi au pied du Mont Saint-Michel, l'espace de stationnement a été reculé au sud de l'espace urbanisé dit de « la Caserne ». L'édifice a ainsi été rendu accessible à pied ou en utilisant des navettes dédiées. Le balcon construit sur le nouveau barrage du Couesnon, puis la nouvelle voie et le pont passerelle, donnent à redécouvrir les vastes perspectives vers le Mont et la baie.

En complément au projet de rétablissement du caractère maritime (RCM), sur le reste du territoire de la baie, en Bretagne et en Normandie, une opération grand site « Baie du Mont Saint-Michel » (OGS) a été menée par les deux départements de l'Ille-et-Vilaine et de la Manche, afin de valoriser les paysages et développer un accueil touristique de qualité entre 2000 et 2009.



Vue sur le circuit d'accès au Mont Saint-Michel depuis le barrage du Couesnon, la Caserne, Le-Mont-Saint-Michel.



Le Mont Saint-Michel, son abbaye et son village cernés de remparts surplombant la baie.

● Les herbus pâturés

A hauteur des estuaires de la Sée, de la Sélune et du Couesnon et notamment en aval des grands polders, l'estran, le plus souvent hors d'eau, est couvert d'herbus, également appelés prés salés. Parfois étendus sur plus de deux kilomètres au sein du domaine public maritime, ces espaces sont pâturés par des bovins, des chevaux et par les fameux moutons blancs « suffolk », dont l'élevage est souvent attesté depuis le XI^e siècle par erreur. A cette époque, il se localisait sans doute sur les prairies voisines. Ce n'est qu'au XVIII^e siècle qu'il y sera pratiqué. De nos jours, cette activité fait partie intégrante du paysage emblématique du Mont Saint-Michel, ce dont attestent les nombreuses photographies qui mettent les ovins au premier-plan de la « Merveille ».



Les moutons blancs éparpillés dans les prés salés, au sein d'une perspective plane où émergent haies arborées et au loin le Mont Saint-Michel au travers d'une brume de beau temps.



L'étendue rase des prés salés au premier-plan du Mont Saint-Michel, à hauteur de l'estuaire du Couesnon



00 Grèves du MONT SAINT-MICHEL.
Une Rue du Village de La Rive, le Départ du Troupeau. — ND Phot.

Départ du troupeau vers les prés salés, route de la Rive Ardevon, Pontorson (carte postale du début du XX^e siècle)

● Le vaste estran et les chenaux qui le creusent

Le paysage de la baie du Mont Saint-Michel est naturellement battu par les vents et éternellement changeant du fait des jusants et des flots (marées descendantes et montantes), laissant apparaître, deux fois par jour, les chenaux sinueux des fleuves côtiers creusant l'estran cendré. Lors des grandes eaux, la mer peut s'éloigner jusqu'à 15 kilomètres des côtes, se fondant avec la ligne d'horizon. Les activités humaines animent la baie de leurs bateaux, leurs chars à voiles, leurs pêcheries, leurs parcs à huîtres

et leurs bouchots de moules, notamment à hauteur du littoral breton en Ille-et-Vilaine ou vers la côte de Granville. Menés par des guides habilités de la baie et de ses sables mouvants, de grands convois de marcheurs traversent l'estran à marée basse afin de rejoindre le Mont Saint-Michel. L'intérêt pour cette expérience en immersion au sein de l'immensité de la baie attire de plus en plus de visiteurs chaque année, formant des groupes de marcheurs devenus emblématiques du paysage de la baie.

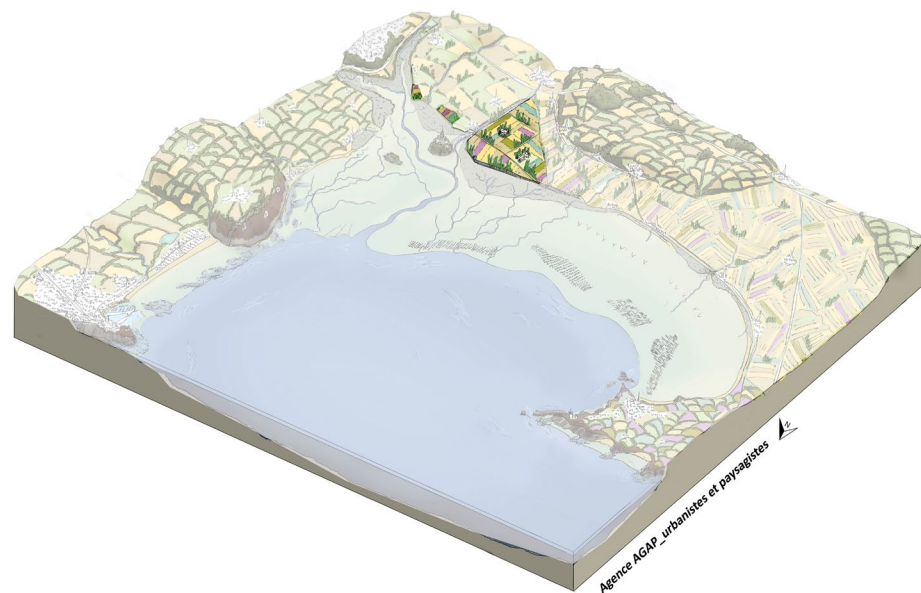


Large perspective sur la baie, depuis les hauteurs des falaises d'Andaine de Carolles-Champeaux



Groupe de marcheurs traversant la baie depuis le bec d'Andaine jusqu'au Mont, en longeant Tombelaine, Genêts.

Structure paysagère n° 2 : les polders légumiers



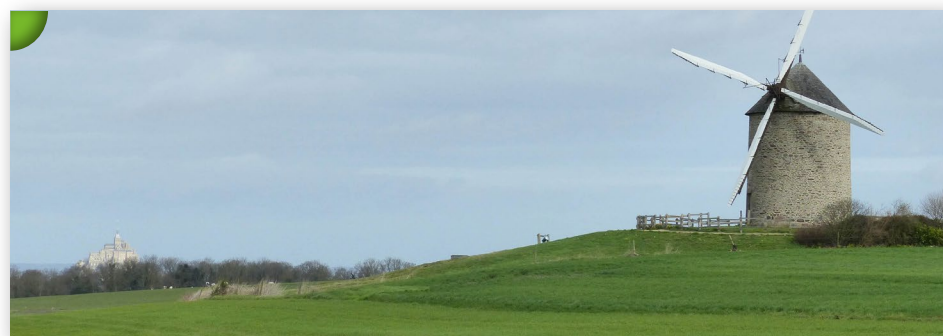
Les marais de Dol en Ille-et-Vilaine et les polders de part et d'autre du fleuve côtier du Couesnon dans la Manche sont issus de la sédimentation naturelle de la baie par les reflux de la mer et valorisés par les humains au travers d'actions d'endiguement et de drainage pour la culture. Ces terres riches en tange ont attiré les hommes depuis le Moyen-Âge. Dans la Manche, les polders modernes ont nécessité d'importants travaux qui ont permis de conquérir des terres cultivables sur la mer au début du XX^e siècle. Ordonnées et longilignes, leurs parcelles céréalières et maraîchères, de grande envergure, sont rythmées par de longs alignements de peupliers discontinus et par les réseaux de fossés et de chemins. Seules les hautes silhouettes verticales des peupliers plantés sur les digues qui dominent, ainsi que quelques haies plantées autour des grandes fermes isolées, tranchent avec les larges espaces plans de monoculture. Ces polders sont reconnus au niveau national en tant que site classé depuis 1987, car ils constituent un des paysages identifiants à l'échelle de la baie, dans lesquels la silhouette du Mont Saint-Michel transparait toujours. Intégré au site classé de la baie du Mont Saint-Michel de 1987, le moulin de Moidrey apparaît comme



Grande ferme organisée autour d'une cour, cernée d'alignements de peupliers, polder Dailly, Beauvoir.



Grande pâture au milieu des parcelles de labours, polder Dailly, Beauvoir.



Moulin perché de Moidrey, situé en entrée de baie, offrant de grandes perspectives sur les polders et le Mont Saint-Michel, route qui relie la RD 776 à la rue des Moulins, Pontorson.

une vigie à l'entrée de la baie, sur la route de Pontorson. Au regard de sa situation exceptionnelle pour découvrir l'ensemble des paysages de la baie, sa restauration et les modalités de son ouverture au public ont été pensées, puis réalisées en partie lors de la première phase de l'OGS.

Structure paysagère n° 3 : les collines semi-bocagères



La baie du Mont Saint-Michel et les polders cultivés sont prolongés au sud, à l'est et au nord par des collines aux bocages variés, qui sont elles-mêmes dominées par les reliefs environnants, tels que les massifs de Carolles (au nord de la Sée) et d'Avranches (au sud de la Sée), les collines de la baie (et à l'ouest le massif de Saint-Broladre en Ille-et-Vilaine) (cf. carte des unités paysagères définies par le plan paysage du bien UNESCO « le Mont Saint-Michel et sa baie », page 5). Les estuaires de la Sée et de la Sélune constituent le fond de la baie, à la confluence desquels la ville d'Avranches s'est établie, perchée sur son promontoire naturel. Cernées par les faubourgs d'Avranches, les hauteurs du Val-Saint-Père ont été classées au titre des sites en 1987 par l'État pour leur caractère pittoresque, afin de les préserver de l'urbanisation. Ce relief arboré est visible de partout au sein de la baie et offre des perspectives élargies sur l'Avranchin, les herbues de l'estuaire de la Sée et sur le Mont Saint-Michel.

● Les collines sud, entre polders et plateau agricole semi-bocager de l'arrière-pays

Les collines situées au sud de la baie bordent l'un des accès principaux vers le Mont Saint-Michel. Elles sont occupées par de grandes prairies et labours bordés de haies arborées discontinues sur des talus érodés, ouvrant largement les perspectives visuelles (cf. carte de l'évolution du bocage, page 33). Les alignements de peupliers suivent le tracé d'un ancien bocage, dont les seuls vestiges sont quelques chênes, saules ou châtaigniers émondés en « têtards », dispersés dans le paysage. Derrière les quelques arbres dispersés ayant résisté aux remembrements des années 1970 et leurs fourrés réduits à quelques prunelliers ou saules, le bâti est visible, qu'il soit traditionnel en schiste et granit, ou qu'il soit contemporain et standardisé. Celui-ci profite souvent des reliefs pour former des villages regroupés au pied de l'église qui les domine. Des études ont permis de mieux cerner les qualités de ces « silhouettes villageoises » lors de l'opération grand site (OGS). Les voies et chemins longeant le littoral offrent des vues relativement ouvertes sur la baie et le Mont, ponctuellement cadrées par quelques haies.

Les deux voies principales conduisant au Mont Saint-Michel ont fait l'objet d'une analyse paysagère et de préconisations dans le cadre de l'OGS. Située en position de carrefour, non loin des routes nationales 176 et 175, la ville de Pontorson annonce l'approche du Mont Saint-Michel. Ce dernier était desservi par un petit train qui partait de Pontorson entre 1901 et 1938, et dont le parcours est aujourd'hui revalorisé en voie verte et GR 34. Positionné à l'entrée de l'axe d'accès au Mont Saint-Michel, le hameau de la Caserne présente une urbanisation décousue et pas toujours de qualité, constituée d'hôtels, de restaurants et de boutiques aux styles très variés. Ce site a été classé en 2012, en lien avec le projet du rétablissement du caractère maritime (RCM), afin que cette nouvelle entrée vers le Mont bénéficie d'une revalorisation paysagère et urbaine, à la hauteur des enjeux liés au Mont Saint-Michel.



Larges parcelles bordées de haies aux chênes émondés, RD 30, Pontorson.



Axe de circulation des navettes pour le Mont, bordé de boutiques, hôtels et restaurants. Les aménagements de la voie et ses abords, moins routiers qu'auparavant, sont issus du projet de RCM du Mont Saint-Michel, La Caserne, Le-Mont-Saint-Michel.

● Les collines nord, au pied du massif de Carolles

Les collines situées dans la partie nord-est de la baie du Mont Saint-Michel sont dominées au nord par le massif relativement boisé de Carolles, qui crée un rempart visuel perceptible depuis la baie. Ces paysages agricoles sont occupés par des prairies et des labours, dont les dimensions diffèrent selon les pratiques agricoles plus ou moins intensives et industrialisées. L'activité équine marque également ces paysages par des parcelles bordées de lisses et des pistes d'entraînement. Composée de saules, de peupliers, de chênes et de frênes, la maille bocagère est assez dense aux abords des vallons (ruisseau du Moulin ou du Lerre par exemple) et plus discontinue dans les secteurs où a eu lieu un remembrement. Quelques pré-vergers

sont dispersés dans les environs des fermes. Surmontant l'estran de plus de dix mètres, ces collines offrent de belles perspectives sur la baie, notamment au niveau de la pointe du Grouin du Sud sur la commune de Vains. De nombreuses sections de chemins montois donnent aussi à voir de belles perspectives vers le Mont et sa baie, dans un écrin bocager. Au nord, à partir du bec d'Andaine, un cordon dunaire à l'arrière duquel se déploient les marais de la Claire-Douves, façonne des paysages de bord de mer naturels, puis une urbanisation balnéaire se développe comme c'est le cas au niveau du bourg Saint-Jean-le-Thomas vers le nord. Dans son ensemble, le trait de côte est bordé de quelques hameaux et bourgs de pêcheurs étoffés par la construction de pavillons.



Cordon dunaire couvert d'oyats au Bec d'Andaine, avec le Mont Saint-Michel et Tombelaine en arrière-plan, Genêts.



Vaste prairie cernée de lointaines haies discontinues, lieu-dit du Grand Moulin Lecomte, Bacilly.



Large visibilité sur la baie depuis le chemin montois des Belvédères du Mont Saint-Michel, Pointe du Mont Manet, Genêts.

● **Avranches, ville belvédère située à la confluence de la Sée et de la Sélune**

Les estuaires de la Sée et de la Sélune offrent des paysages très largement ouverts et plans, sur de vastes estrans dont les parties latérales sont couvertes d'herbus vert glauque. Bordées de haies, les rives des estuaires se resserrent au fur et à mesure que l'on remonte le fleuve, suivant une forme d'entonnoir. En amont de la Sélune, au niveau du bourg de Pontaubault, trois ponts remarquables, l'un en pierre utilisé par la route et deux autres en métal pour les voies ferrées (ancienne et actuelle), marquent une transition entre le fond de la baie et la vallée continentale.

Visible de très loin, Avranches est perchée sur le massif éponyme dominant les estuaires et la baie. Cette ville belvédère entretient un lien intime avec le Mont Saint-Michel compte tenu de leur co-visibilité, mais également du musée des manuscrits qui s'y trouve depuis 2006. Classé au titre des sites depuis 1944, son jardin des plantes offre également un point de vue unique sur la baie et le Mont. Son existence remonte au XVII^e siècle, toutefois son statut de jardin des plantes date du XIX^e siècle, ce qui lui vaut encore aujourd'hui sa renommée (plus de 200 000 personnes le visitent chaque année), ainsi qu'un important rayonnement valorisé par les cartes postales, les affiches de la compagnie des chemins de fer de l'État au XX^e siècle et par les nombreuses artistes qui s'en sont inspirés, tels que les lithographes LECERF, Felix BENOIST et l'écrivain Guy DE MAUPASSANT

au XIX^e siècle, ainsi que la photographe Sabrina LORKIN au XXI^e siècle (cf. page 25). Dans le cadre de l'opération grand site « Baie du Mont Saint-Michel », un concours lancé en 2005 a permis de rénover le jardin qui avait grandement souffert des tempêtes à la fin du XX^e siècle.



Estuaire de la Sélune avec le massif d'Avranches en arrière-plan, RD313, Céaux.



Large perspective sur la baie et le Mont Saint-Michel depuis le jardin des plantes, Avranches.

Structure paysagère n° 4 : le littoral balnéaire de Granville/Donville à Saint-Jean-le-Thomas



La côte des environs de Granville jusqu'à Saint-Jean-le-Thomas, est façonnée par des pointes et falaises rocheuses, au creux desquelles s'étendent des anses sableuses urbanisées. En tant que site balnéaire défini au sein de la très renommée baie du Mont Saint-Michel, ce littoral attire de nombreux visiteurs et vacanciers depuis le XIX^e siècle. Les nombreuses cartes postales, œuvres littéraires, photographiques et picturales réalisées parfois par de grands noms tels que TURNER, Camille COROT ou STENDHAL, peuvent en attester. La notoriété de ce littoral est soulignée par les surnoms donnés aux stations balnéaires : Saint-Jean-le-Thomas est appelé « le Nice normand » du fait de son coteau exposé vers le sud et la baie, et Granville est dénommée « la Monaco du nord » pour ses grands hôtels et son casino adossés aux falaises battues par les vagues.

- **Les falaises de Carolles-Champeaux, promontoire sur la baie du Mont Saint-Michel**

Situées au sud du littoral de Granville, les falaises granitiques de Carolles-Champeaux marquent une transition paysagère nette vis à vis des perspectives planes du fond de la baie du Mont Saint-Michel. Cet ensemble géomorphologique littoral domine les pôles balnéaires attractifs et très urbanisés qui l'encadrent au nord (Jullouville) et au sud (Saint-Jean-le-Thomas). Les falaises ont d'ailleurs été classées au titre des sites à partir de 1973 pour leur caractère pittoresque, afin qu'elles soient préservées de l'élan de construction de résidences secondaires, dont les littoraux sableux avoisinants étaient assaillis. Leurs aplombs rocheux, couverts de lande basse, mauve et jaune, constituée d'ajoncs, de genêts et de bruyères, présentent un dénivelé d'environ 80 mètres. Tel un large promontoire de quelques kilomètres, les falaises permettent aux promeneurs suivant l'itinéraire du GR 223 des Belvédères du Mont Saint-Michel, d'apprécier au mieux les vastes perspectives données sur la baie, le Mont Saint-Michel et même la pointe de Cancale. Quelques vallons encaissés et boisés creusent le relief, laissant affleurer la roche dans les pentes les plus abruptes : la vallée du Lude et la vallée des Peintres, qui forment des sites classés et inscrits.



Débouché du vallon encaissé du Lude sur la mer, Carolles.

Anciens corps de garde du chemin des douaniers, trois cabanes Vauban sont positionnées sur les hauteurs qui dominent l'estran. Entre les falaises et la route départementale 911, le plateau est occupé par des prairies et des cultures, où des vues s'ouvrent vers la grève scintillante.



Perspective sur la baie et le Mont Saint-Michel, depuis le plateau pâturé, RD 911, Champeaux.

Dans le cadre de l'opération grand site de la baie du Mont Saint-Michel, des actions ont été menées afin de sauvegarder le caractère pittoresque du site et protéger les espaces les plus sensibles face à la fréquentation touristique : le sentier littoral et des aires de stationnements sont réaménagés afin de permettre l'accès aux points de vue remarquables, tout en préservant les falaises et les plateaux qui les bordent. Depuis, un parcours pédestre a été aménagé en 2019 afin de permettre la découverte des paysages peints, dans la vallée des Peintres notamment.

● Le littoral urbanisé du sud de Granville

Bordé au sud par le Pignon Butor et ciselé de pointes granitiques, l'ensemble dunaire qui s'étend de Jullouville à Saint-Pair-sur-Mer a donné naissance à une urbanisation en front de mer. Malgré l'existence de quelques espaces naturels côtiers préservés (vallées de la Saigue et du Thar, falaises de la Crête), les paysages sont très nettement marqués par l'activité commerciale, balnéaire et touristique. La présence des plages tournées sur la baie du Mont Saint-Michel attire de nombreux vacanciers depuis le XIX^e siècle. Jullouville a notamment été créée de toute pièce à partir de 1882.

Ainsi, ce littoral a accueilli une urbanisation balnéaire dès 1870, au fil de la nouvelle ligne de chemin de fer reliant Granville à Carolles (Sourdeval). Des villas et des nouveaux quartiers ont alors émergé dans le paysage des dunes et des mielles comme à Saint-Pair-sur-Mer et Jullouville, notamment en lien avec l'apparition du casino. L'urbanisation s'est ainsi poursuivie, mêlant des constructions de volumes, styles et époques différentes en bordure des plages, sur les dunes, les mielles et en remontant progressivement les reliefs. Les pins et les cyprès dominent les quartiers résidentiels organisés selon une trame quadrillée.



Quartier pavillonnaire aux styles diversifiés, rue bordée de cyprès, Jullouville.

Afin de protéger les résidences et aménagements publics de l'érosion du trait de côte et des risques de submersion marine (cf. carte page 31 – zones sous le niveau marin), le cordon dunaire a été renforcé, l'édification de protections sous forme de digues et d'enrochements artificialisant le trait de côte ne valorisant pas toujours le lien avec l'horizon maritime. Dans l'arrière-pays, les grandes parcelles de cultures et de prairies sont dénuées d'une trame bocagère et offrent des paysages ruraux largement ouverts.



Cheminement littoral appuyé sur la digue, cabines de bain en amont de l'estran, visibilité sur la pointe de Granville, Saint-Pair-sur-Mer.

● Granville, pôle balnéaire et portuaire de renom

Granville est réputée depuis le XIX^e siècle pour son port, ses grands hôtels, son casino et ses bains de mer. Ces motifs paysagers ont été peints, photographiés et décrits par les artistes et amateurs venus profiter de ce pôle balnéaire. Ils continuent aujourd'hui d'être intimement associés à l'image de promotion de cette ville. Établi sur une presqu'île bordée de falaises schisteuses, situé à environ 40 mètres au-dessus de la mer, le centre historique de Granville est cerné de hauts remparts qui lui donne une allure de forteresse maritime. La pointe du Roc, extrémité ouest de la presqu'île, marque l'entrée de la baie du Mont Saint-Michel avec la pointe du Grouin de Cancale à l'opposé. Ce site offre un paysage singulier, à la frontière entre un espace naturel littoral où trône un phare et un espace urbain occupé par de grandes équipements, tel qu'un collège ou le musée-aquarium. La ville forteresse aux façades de schiste de teinte ocre-brune, est dominée par le promontoire de l'église Notre-Dame du Cap Lihou, qui offre de larges vues sur le port très actif, les falaises de Carolles et le large, jusqu'aux îles Chausey. Les falaises de la presqu'île se poursuivent en direction de Donville-les-Bains, au nord-est. L'urbanisation en périphérie de Granville s'est développée sur le plateau intérieur, particulièrement le long des axes majeurs qui convergent vers le centre-ville (routes départementales 911, 971, 924 et 973).



L'hôtel du Grand Large, encastré dans la falaise au nord-ouest de la presqu'île de Granville.



Port de pêche tourné vers la baie du Mont Saint-Michel, à l'abri des courants du large, Granville.



Rue de la plage dominée par les falaises sur lesquelles les quartiers résidentiels se sont établis, Donville-les-Bains.



Phare et blockhaus de la pointe du Roc, tournés vers la baie et le large jusqu'aux îles Chausey, Granville.

Le territoire de l'unité de "la baie du Mont Saint-Michel" est très contrasté. Il associe des espaces naturels, des patrimoines urbains et paysagers, et possède les bocages les plus denses de la baie du Mont Saint-Michel (cf. carte de l'évolution du bocage, page 33).

Matériaux et architecture

Compte tenu du sous-sol local, le bâti traditionnel de « la baie du Mont Saint-Michel » est construit en moellons de granit ocre-brun avec des encadrements en granit gris ou en brique, ou encore en moellons de schiste sous ardoises, notamment dans le secteur de Granville.

Les corps de ferme sont généralement composés de plusieurs bâtiments disposés en cour ouverte. Les maisons rurales traditionnelles aux volumes simples sont longilignes. Les ouvertures ont des dimensions et des formes variées, sans recherche de symétrie de façade. Les maisons traditionnelles de bourgs et centres-villes sont mitoyennes et plus hautes (R+1 à R+2 avec combles), avec des façades généralement symétriques. Leur ligne de faîtage est le plus souvent parallèle à la rue.

Le bourg de Genêts est installé en bordure des prés salés de la baie. Ses maisons qui longent le trait de côte et qui sont orientées vers le Mont Saint-Michel et Tombelaine, sont protégées par un muret de pierre qui clôture les jardins foisonnants. Hors des grands coefficients de marée, il est possible de contourner le bourg par les prés salés en empruntant un chemin qui longe ce muret et permet de profiter de vues panoramiques sur la baie.

Certains villages offrent des silhouettes caractéristiques, perchés sur les collines et reliefs environnant la baie du Mont Saint-Michel. C'est le cas des bourgs de Céaux, Moidrey (Pontorson), de Courtils, d'Huisne-sur-Mer, de Beauvoir, des Pas, de Vains (Saint-Léonard).

Le centre-ville d'Avranches a subi de violents bombardements lors de la libération par les alliés en 1944. Les maisons de la reconstruction marquent les paysages urbains, tout en reprenant les codes de l'architecture locale traditionnelle : parements en granit sur maçonneries de parpaings, façades et ouvertures élargies, immeubles plus profonds, toits d'ardoises continus d'une maison à l'autre. La ville a initié, en lien avec les services de l'État, l'élaboration d'un site patrimonial remarquable (SPR) afin de valoriser l'architecture et ses ensembles urbains.

Le Mont Saint-Michel, son abbaye bâtie du VIII^e au XIII^e siècle, son village et ses remparts sont construits en granit de teinte brune qui tranche nettement avec la mer ou l'estran sablo-vaseux cendré. La Grande Rue



Rue principale étroite et encadrée par les hautes façades traditionnelles en pierre apparente ou colombage, menant à l'abbaye sommitale, le Mont Saint-Michel.

du Mont mène à l'abbaye suivant un arc de cercle. Le village s'est établi de part et d'autre de cette rue très étroite et pittoresque. Les maisons sont serrées les unes contre les autres, gagnant toujours plus en altitude, à mesure que l'on s'approche de l'abbaye. Les constructions en granit et en pans de bois datant des XV^e et XVI^e siècles, sont mêlées à quelques maisons restaurées bâties au XIX^e siècle. Tous les rez-de-chaussée sont occupés par des boutiques, des restaurants, des hôtels ou des musées, ce qui révèle un village vivant exclusivement de son tourisme et habité par de rares résidents à l'année. Des venelles étroites ou des escaliers pentus perdent les visiteurs dans des passages cachés entre les maisons, les jardins, les terrasses

et les remparts. L'architecture de l'abbaye s'est organisée autour de la roche naturelle du mont, qui affleure ponctuellement au sein des espaces intérieurs. Par leur verticalité, les imposants contreforts réaffirment la silhouette élancée de l'abbaye. Toutefois la façade nord du rocher reste boisée, soulignant la hauteur impressionnante à laquelle a été construite la « Merveille ». Par sa présence isolée au pied du rocher et un contraste d'échelle, la chapelle de Saint-Aubert rappelait aux pèlerins en provenance de Genêts ou de Tombelaine, la grandeur du lieu. Par ailleurs, une charte des enseignes est en cours d'élaboration afin de mieux organiser et harmoniser la rue principale du Mont.

De nombreux édifices sont classés ou inscrits au titre des monuments historiques au sein de la baie du Mont Saint-Michel, notamment dans les villes d'Avranches (parmi d'autres : l'ancienne abbaye de Moutons, la Maison des Trois Marchands, l'église Notre-Dame-des-Champs et

les anciennes fortifications), de Granville (entre autres : le château de Grainville, l'enceinte de la haute ville, les casernes du Roc et le casino) et de Pontorson (parmi d'autres : le Prieuré d'Ardevon et la villa Bailleul). A lui seul, le Mont Saint-Michel concentre un important patrimoine de monuments classés, qui participe à offrir à ces lieux un caractère paysager grandiose et unique : son abbaye a été classée en 1862, ses fortifications en 1875, un grand nombre de ses logis, maisons et villas au début du XX^e siècle et l'école communale en 1934. Consultable sur internet, la base de données du patrimoine monumental français Mérimée répertorie et détaille toutes les spécificités architecturales de l'ensemble de ces édifices.



Remparts et village du Mont Saint-Michel dominés par l'abbaye.



Les anciennes fortifications d'Avranches, en plein cœur de la ville, rue d'Islande, Avranches.

LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL

- Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l'unité

1. Le Mont, Tombelaine et l'immense estran

- Grèves sablo-vaseuses immenses à herbus pâturés par les moutons blancs, les équins et les bovins et creusées par les chenaux sinueux des fleuves côtiers (Sélune, Sée et Couesnon)
- Lumières et nuances qui varient selon le temps, le moment de la journée et la période de l'année
- Seules silhouettes verticales : les rochers granitiques du Mont Saint-Michel, de Tombelaine et du Mont Dol
- Nombreuses activités humaines localisées surtout en Ille-et-Vilaine : pêche, conchyliculture, chars à voiles, traversée de la baie à pied

2. Les polders légumiers

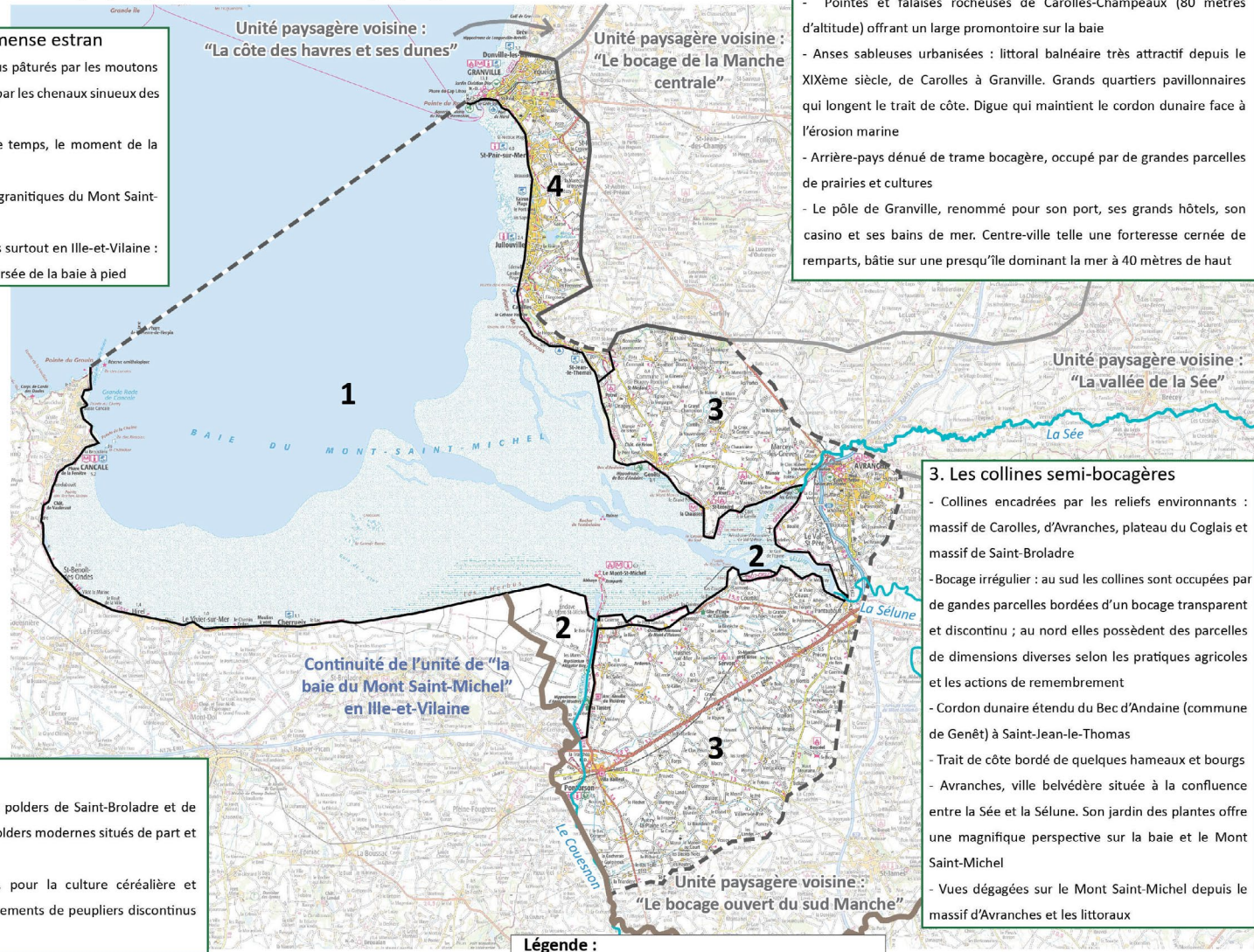
- En Ille-et-Vilaine : les marais de Dol, les polders de Saint-Broladre et de Roz-sur-Couesnon. Dans la Manche : les polders modernes situés de part et d'autre du fleuve côtier du Couesnon
- Parcelles ordonnancées et longilignes, pour la culture céréalière et maraîchère, rythmées par de grands alignements de peupliers discontinus et par les fossés et chemins quadrillés

4. Le littoral balnéaire de Granville/Donville à Saint-Jean-le-Thomas

- Pointes et falaises rocheuses de Carolles-Champeaux (80 mètres d'altitude) offrant un large promontoire sur la baie
- Anses sableuses urbanisées : littoral balnéaire très attractif depuis le XIXème siècle, de Carolles à Granville. Grands quartiers pavillonnaires qui longent le trait de côte. Digue qui maintient le cordon dunaire face à l'érosion marine
- Arrière-pays dénué de trame bocagère, occupé par de grandes parcelles de prairies et cultures
- Le pôle de Granville, renommé pour son port, ses grands hôtels, son casino et ses bains de mer. Centre-ville telle une forteresse cernée de remparts, bâtie sur une presqu'île dominant la mer à 40 mètres de haut

3. Les collines semi-bocagères

- Collines encadrées par les reliefs environnants : massif de Carolles, d'Avranches, plateau du Coglais et massif de Saint-Broladre
- Bocage irrégulier : au sud les collines sont occupées par de grandes parcelles bordées d'un bocage transparent et discontinu ; au nord elles possèdent des parcelles de dimensions diverses selon les pratiques agricoles et les actions de remembrement
- Cordon dunaire étendu du Bec d'Andaine (commune de Genêt) à Saint-Jean-le-Thomas
- Trait de côte bordé de quelques hameaux et bourgs
- Avranches, ville belvédère située à la confluence entre la Sée et la Sélune. Son jardin des plantes offre une magnifique perspective sur la baie et le Mont Saint-Michel
- Vues dégagées sur le Mont Saint-Michel depuis le massif d'Avranches et les littoraux



Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

Qualification de l'unité paysagère



Qualifier un paysage vise à expliciter les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à ce paysage. Ces représentations et systèmes de valeurs sont soumis à diverses influences qui se diffusent et se stabilisent à différents niveaux d'organisation sociale.

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

Le déroulement de deux ateliers de concertation publique a permis d'entrevoir les perceptions sociales existant localement vis à vis de « la baie du Mont Saint-Michel ». Un total de vingt personnes a participé à ces ateliers, regroupant des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux), des techniciens des collectivités locales, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine et des représentants de partenaires publics.

● L'appropriation du nom

L'intitulé proposé de « la baie du Mont Saint-Michel » suscite l'adhésion à l'unanimité des participants des deux ateliers.

Ateliers du paysage

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

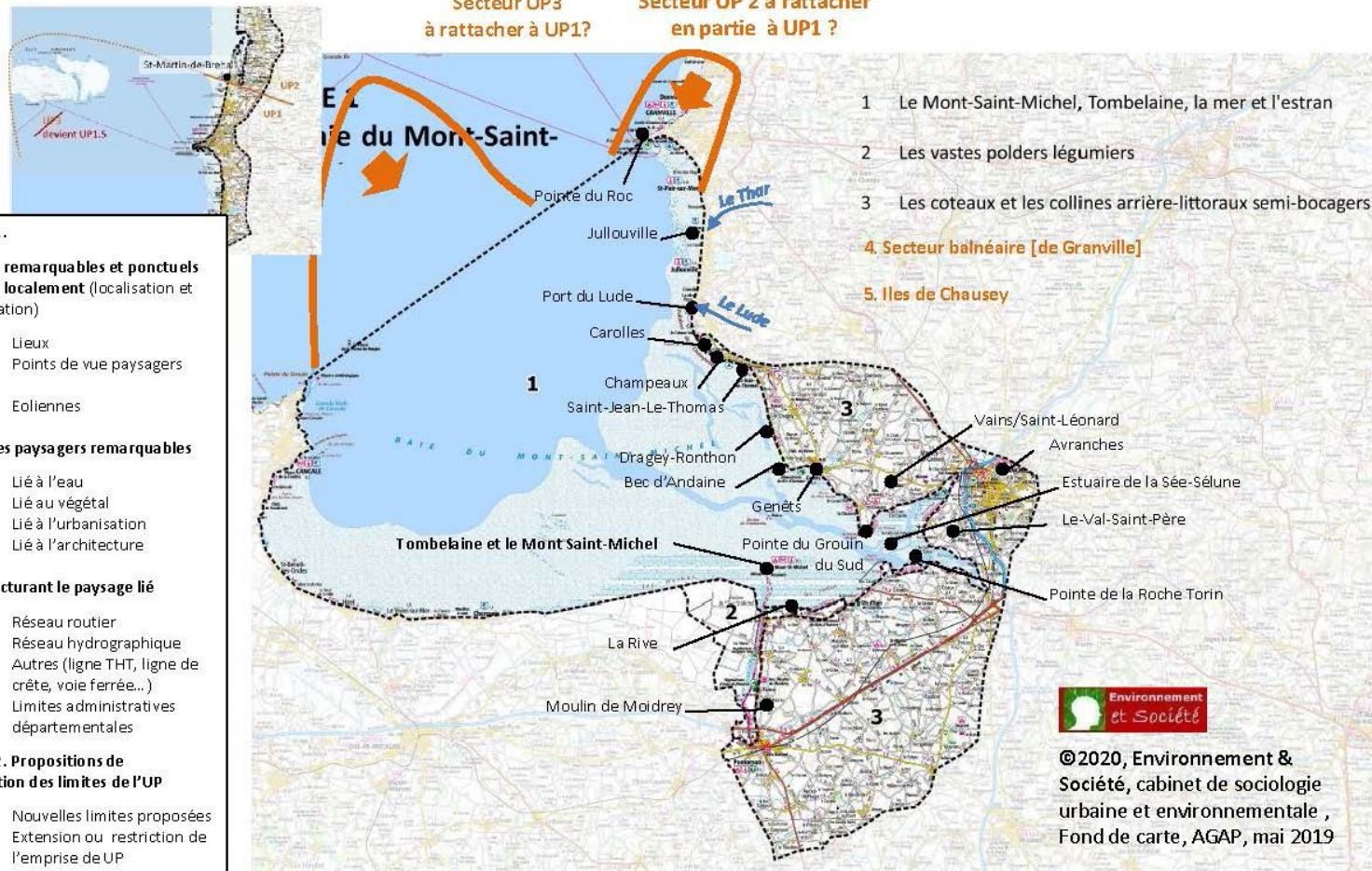
Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, la caractérisation sociétale des paysages de cette unité paysagère se concentre quasi-exclusivement sur « la vue du mont ». Près d'une vingtaine de lieux emblématiques sont cités, du nord au sud, qu'il est possible de présenter sous la forme de deux groupes :

- Les points de vue remarquables sur le Mont Saint-Michel répartis le long du littoral, avec pour les plus emblématiques pour les participants, la Pointe du Roc à l'ouest de Granville « qui est la première vue sur le mont », l'embouchure du Thar à hauteur de la station touristique de Jullouville, l'embouchure de la vallée du Lude « accessible depuis le port du Lude ou depuis les nombreux chemins de randonnées pédestres au départ de Carolles », les cabanes et les falaises de Carolles et de Champeaux, sur cette dernière (falaise de Champeaux) « qui est également remarquable pour sa route paysagère, la départementale RD911 jusqu'à Saint-Jean-Le-Thomas », la plage de Dragey-Ronthon « avec son trait de côte donnant sur les marais en arrière-littoral », le bec d'Andaine, le village de Genêts pour « son petit port ». L'entrée dans l'estuaire formé par l'arrivée au même endroit de la Sée et de la Sélune, est marquée sur son côté droit par la Pointe du Grouin du Sud « d'où l'on peut voir aux grandes marées, le phénomène du mascaret ». Située en face, « la Pointe du Val-Saint-Père connue pour ses prés salés et ses herbiers », la Pointe de la Roche Torin et le lieu-dit côtier plus à l'est, de la Rive, pour leurs vues si proches du Mont Saint-Michel.
- Les lieux en arrière-littoral sont évoqués davantage pour leur patrimoine naturel ou bâti avec, selon les dires des participants, la petite ville de Vains/Saint-Léonard « pour son presbytère et son écomusée sur les salines », la ville d'Avranches « pour son jardin botanique » et, dans le sud de l'unité paysagère, le moulin réhabilité de Moidrey, où passait anciennement le chemin des pèlerins.

UNITES
PAYSAGERES

1 et 3

Carte mentale de la Baie du Mont Saint-Michel et l'archipel de Chausey avec son immense estran sablonneux, réalisée d'après les Ateliers des Paysages – planches 1 et 2



L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias

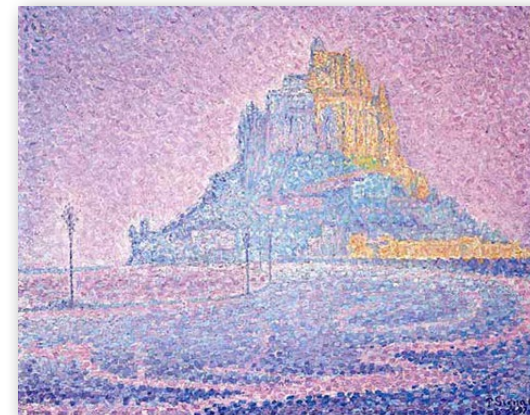
La baie du Mont Saint-Michel attire un grand nombre de peintres, d'écrivains et de photographes depuis le XIX^e siècle, tels que les illustres Victor HUGO, Camille COROT ou STENDHAL entre autres.

Représenté en premier plan par William TURNER et Paul SIGNAC, ou comme point d'appel visuel en arrière-plan, le Mont Saint-Michel est au centre de l'attention des peintres du XIX^e siècle. Il est mis en scène par les lumières changeantes de la baie, par la végétation, les activités humaines et le bâti littoral qui l'entourent. Le jardin des plantes d'Avranches est un point de vue souvent repris. La campagne environnante est parfois représentée, notamment au niveau de l'embouchure de la Sée ou de la Sélune. De nombreuses légendes gravitent autour de la baie du Mont Saint-Michel car elle constitue un paysage particulier où ciel et mer se côtoient intimement. Des écrivains célèbres explorent et décrivent les lieux, tel que Guy DE MAUPASSANT : « Une baie démesurée s'étendait devant moi, à perte de vue, entre deux côtes écartées se perdant au loin dans les brumes ; et au milieu de cette immense baie jaune, sous un ciel d'or et de clarté, s'élevait sombre et pointu, un mont étrange au milieu des sables. » - Le Horla, 1887. Le littoral de Granville s'est tourné vers les activités balnéaires dès 1839, ce qui attire de nombreux visiteurs. Cette côte au nord-est de la baie inspire de nombreuses représentations romantiques, qui montrent une mer belle mais effrayante, avec des vagues déchaînées et des falaises escarpées, comme a pu le peindre Paul HUET en 1853. Granville et son port sont notamment au centre de l'attention des artistes tel que Camille COROT en 1860.



Paul HUET - Brisants à la pointe de Granville, 1853
Falaises rocheuses battues par les vagues d'une mer agitée.

Le Mont Saint-Michel continue d'être au centre des représentations de la baie au cours du XX^e siècle, bordé à ses pieds par des activités de pêche par exemple. Les communes littorales environnantes sont également mises en scène avec leurs éléments bâtis emblématiques (tels que les hôtels de Granville), leurs plages, leurs falaises et leurs ports. L'arrière-pays de la baie est très peu mis en valeur par les artistes. Gaston DUFOUR a développé, dans les années 1920 et 1930, un inventaire photographique qui met en valeur le Mont Saint-Michel sous toutes ses faces et dans tous ses détails, ainsi que les sites clés alentour. Les nombreuses affiches publicitaires de la compagnie des chemins de fer de l'État expriment l'attractivité touristique de la baie et de la côte balnéaire de Granville. Les sites qui offrent un panorama sur le Mont Saint-Michel et la baie sont mis en avant par les guides touristiques. Ce siècle est également marqué par la multiplication des dispositifs et programmes de protection du patrimoine de la baie (UNESCO, sites, monuments historiques, etc.).



Paul SIGNAC – Mont Saint-Michel, brume et soleil, 1897, le Mont Saint-Michel cerné par l'estran vaseux au petit matin.



Albert BERGEVIN - Avranches, XX^e siècle
(affiche de la compagnie des chemins de fer de l'État) Vue sur l'estuaire de la Sée et sur le Mont depuis le belvédère du jardin des plantes d'Avranches

Au XXI^e siècle, les photographies prennent l'avantage sur les peintures. Elles sont souvent rattachées au Mont Saint-Michel, mis en scène sous diverses ambiances. Les moutons des prés salés broutant au premier plan du Mont sont un motif qui revient souvent dans les représentations de la baie.



Y. LEJETTE – Baie du Mont Saint-Michel et Tombelaine, XXI^e siècle. Paysage plan de la grève sablo-vaseuse offrant des nuances très variées.



Sabrina LORKIN – Le Mont Saint-Michel, XXI^e siècle. Mont Saint-Michel à la frontière entre le ciel et la mer, à marée haute.



Sabrina LORKIN – Le Casino de Granville, XXI^e siècle. Les falaises et récifs rocheux détrempés par la mer à Granville.

Beaucoup de romans, notamment des polars ou des thrillers, s'inspirent de la baie et du Mont Saint-Michel et décrivent des ambiances intrigantes et mystérieuses, tel que « La promesse de l'Ange » de 2004 par Frédéric LENOIR et Violette CABESOS, ou « Le sang du temps » de 2005 par Maxime CHATTAM. Les peintres locaux et étrangers sont nombreux à chercher de nouvelles couleurs, formes et points de vue qui pourront mettre en valeur la baie.

Les sites clés retrouvés dans les représentations et guides touristiques depuis le XIX^e siècle sont : le Mont Saint-Michel dans sa baie, Avranches et son jardin des plantes, Granville, ses remparts, son phare, ses hôtels et son casino, Carolles, ses falaises et la vallée des Peintres, Champeaux et les cabanes Vauban, Genêts et le bec d'Andaine, Pontorson et le moulin de Moidrey, Saint-Jean-le-Thomas et son rivage, Saint-Pair-sur-Mer, Donville-les-Bains, Pontaubault et ses ponts.

Lors des ateliers publics, les participants ont eu la possibilité de choisir les iconographies les plus représentatives de l'unité paysagère selon eux. Des quatre représentations iconographiques présentées, le choix des participants s'est porté davantage sur le tableau n° 1 et plutôt par défaut. « On a le mouvement, l'estuaire avec la rivière, les chevaux avec les silhouettes des pèlerins ou des promeneurs », « C'est important cette présence des chevaux avec des gens. Cela rappelle l'extraction de la tanguie comme fertilisant » « Cela peut représenter un bord de la Sélune aussi », « C'est bien cette addition de la côte et de la mer ».

Pour certains participants, le tableau n° 3 retient également leur attention. « J'aime bien cette vision d'île ou de presqu'île habitée, avec ces gens et les petites maisons qui caractérisent par la forme du toit l'image du Mont », « Pour moi, c'est le lieu du monde où on peut lire 10 millions d'années d'histoire géologique et toutes les difficultés d'anthropisation de la baie ».

Ateliers du paysage



1. Baudoux-Emile_LeMontSaintMichelaucrepuscule_1923

N° 1 : Rive sud poldérisée, faisant face à la baie plane et à la silhouette solitaire et monumentale du Mont Saint-Michel.



2. Paris-Maurice_LeMtStMichelvudAvranches_20e

N° 2 : Vue lointaine sur le Mont Saint-Michel et sa baie, depuis les hauteurs arborées et faiblement habitées d'Avranches.



3. Prevo-Valeri-Andre_LeMontStMichel_debut20e

N° 3 : Cadrage visuel depuis la digue sur le Mont Saint-Michel, dominé par la flèche de son abbaye, à marée haute.

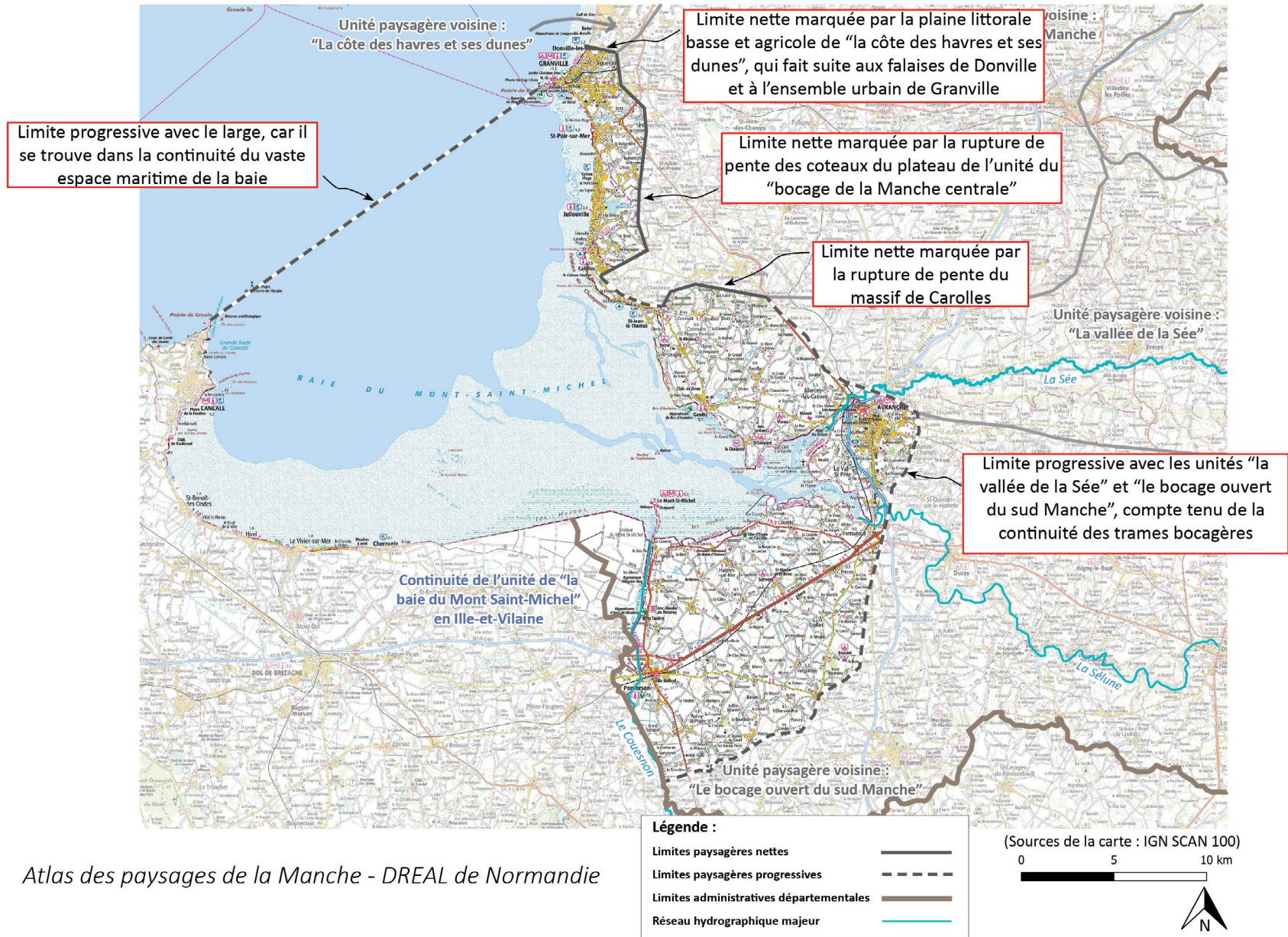


4. Simon-Jacques_VuesurAvranchesetlaBaie_debut20e

N° 4 : Dans la brume du matin, panorama depuis les hauteurs d'Avranches sur l'avranchin, dont le littoral nord est marqué au loin par l'escarpement des falaises de Carolles.

LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL

- Caractérisation des limites de l'unité



Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL

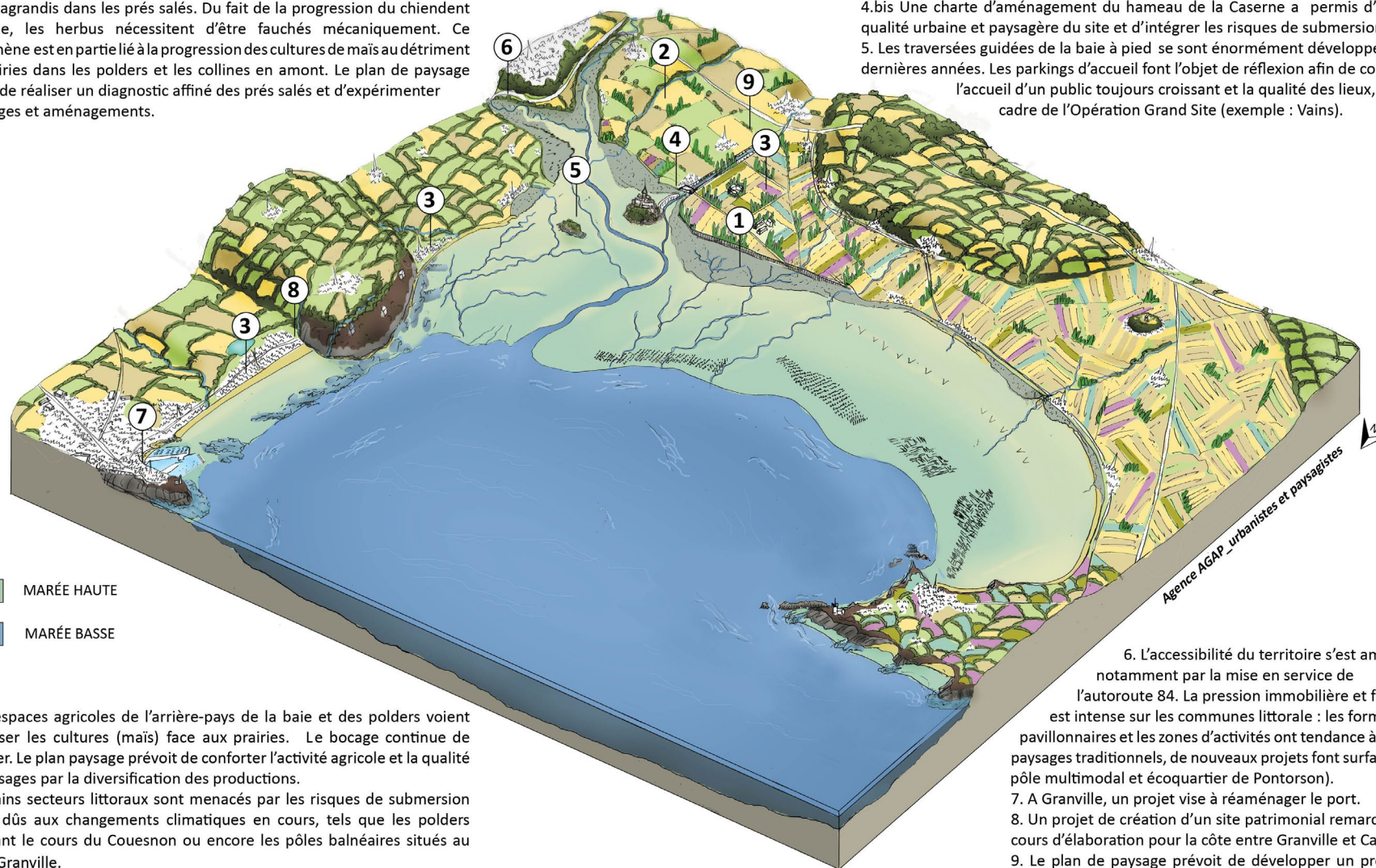
- Dynamiques paysagères

DYNAMIQUES NATURELLES, AGRICOLES ET SYLVICOLES

1. Le nombre d'éleveurs a diminué en vingt ans, mais les cheptels d'ovins se sont agrandis dans les prés salés. Du fait de la progression du chiendent maritime, les herbages nécessitent d'être fauchés mécaniquement. Ce phénomène est en partie lié à la progression des cultures de maïs au détriment des prairies dans les polders et les collines en amont. Le plan de paysage prévoit de réaliser un diagnostic affinés des prés salés et d'expérimenter des usages et aménagements.

2. Les espaces agricoles de l'arrière-pays de la baie et des polders voient progresser les cultures (maïs) face aux prairies. Le bocage continue de régresser. Le plan paysage prévoit de conforter l'activité agricole et la qualité des paysages par la diversification des productions.

3. Certains secteurs littoraux sont menacés par les risques de submersion marine dus aux changements climatiques en cours, tels que les polders encadrant le cours du Couesnon ou encore les pôles balnéaires situés au sud de Granville.



DYNAMIQUES URBAINES, TOURISTIQUES ET PATRIMONIALES

4. L'opération de rétablissement du caractère maritime de la baie du Mont Saint-Michel a permis en 2015 de laisser place aux mouvements des marées, par le remplacement de la digue d'accès par un pont-passerelle, par le recul des parkings en arrière du hameau la Caserne et par la construction d'un nouveau barrage du Couesnon permettant de limiter les dépôts de sédiments.

4.bis Une charte d'aménagement du hameau de la Caserne a permis d'améliorer la qualité urbaine et paysagère du site et d'intégrer les risques de submersion marine.

5. Les traversées guidées de la baie à pied se sont énormément développées ces vingt dernières années. Les parkings d'accueil font l'objet de réflexion afin de concilier l'accueil d'un public toujours croissant et la qualité des lieux, dans le cadre de l'Opération Grand Site (exemple : Vains).

6. L'accessibilité du territoire s'est améliorée, notamment par la mise en service de l'autoroute 84. La pression immobilière et foncière est intense sur les communes littorales : les formes pavillonnaires et les zones d'activités ont tendance à banaliser les paysages traditionnels, de nouveaux projets font surface (exemple : pôle multimodal et écoquartier de Pontorson).

7. A Granville, un projet vise à réaménager le port.

8. Un projet de création d'un site patrimonial remarquable est en cours d'élaboration pour la côte entre Granville et Carolles.

9. Le plan de paysage prévoit de développer un programme de valorisation paysagère, culturelle et touristique entre Pontorson et le Mont.

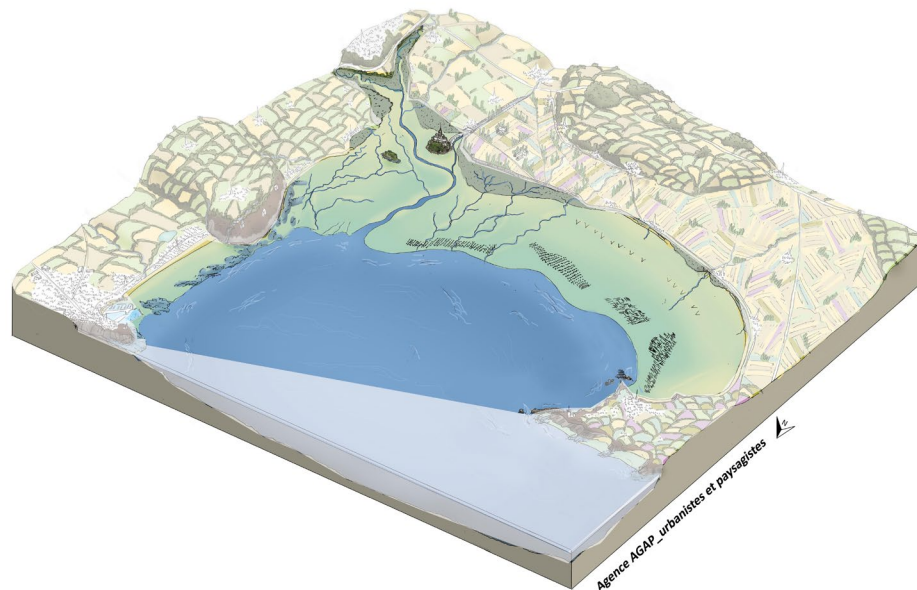
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre



L'analyse de l'évolution des paysages et des dynamiques générales repose sur l'étude des cartes d'analyse thématiques (environnement, paysages, risques) fournies par les services de la DREAL et par les collectivités, ainsi que sur des vues aériennes IGN et celles extraites de l'observatoire photographique de la DREAL, sur les données récoltées lors des ateliers rassemblant les services de l'État et autres institutions œuvrant dans le domaine du paysage et notamment sur le plan de paysage « le Mont Saint-Michel et sa baie », à l'échelle duquel un observatoire photographique des paysages (OPP) est lancé.

Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes

- **Dynamiques de la structure paysagère n° 1 : le Mont, Tombelaine et l'immense estran**



Avant les travaux de réaménagement des accès au Mont Saint-Michel et la construction du nouveau barrage du Couesnon, l'atlas de 2001 constatait une dynamique d'ensablement du pourtour du Mont, lui faisant perdre son caractère insulaire et les aires de stationnement aménagées sur la digue, dégradant ces paysages. Il était également précisé que les herbus gagnaient en surface en aval des polders.

Les travaux effectués dans le cadre du projet de rétablissement du caractère maritime (RCM) autour du Mont ont permis de supprimer la prégnance des véhicules à son pied, de fluidifier et requalifier les approches et de favoriser son caractère maritime. En lien avec les nouvelles aires de stationnements et les nouveaux accès, une charte d'aménagement concernant le hameau de la Caserne a été élaborée pour établir les conditions d'une amélioration globale de sa qualité urbaine et paysagère, tout en tenant compte du risque de submersion marine important en ce lieu. Le plan paysage prévoit d'établir un programme d'ensemble de valorisation paysagère, culturelle et touristique entre Pontorson et l'arrivée au Mont Saint-Michel, en passant par Beauvoir.

Le fort développement des traversées guidées à pieds de la baie a façonné une nouvelle dynamique touristique et paysagère au sein de la baie. Il convient que chacun soit vigilant afin de maintenir la qualité de ces traversées et la sécurité globale.

Au cours des vingt dernières années, le chiendent maritime a investi de plus en plus les prés salés, ce qui constitue une évolution de la flore patrimoniale et une menace pour l'activité pastorale. Cette réalité est en partie liée aux pratiques agricoles en amont dans les polders et l'arrière-pays (à l'échelle des bassins-versants) : la progression des cultures, et notamment du maïs, au détriment des prairies, en serait une des causes et mériterait la mise en place d'une concertation avec les producteurs locaux. Le plan de paysage prévoit de réaliser un diagnostic affiné des prés salés sur le domaine public maritime.

Le nombre d'éleveurs de brebis a diminué mais les cheptels ont augmenté depuis 2001. Afin d'assurer la préservation de ces milieux de la progression du chiendent maritime, liée aux nitrates en provenance des bassins-versants (lesquels sont désormais moins utilisés, cf. SAGE), la fauche est pratiquée par des moyens mécaniques, ce qui a tendance à déconcerter la population locale habituée à voir les ovins exécuter cette tâche.

Les bancs sablo-vaseux et les herbus évoluent dans l'espace naturellement, au gré des flux et reflux des marées qui animent la baie et de la divagation de fleuves côtiers. Leurs mouvements sont aussi influencés par les aménagements de l'homme, tels que la suppression d'une partie de l'ancienne digue-route, le nouveau barrage du Couesnon et ses lâchers d'eau, ainsi que le système de digues qui sépare le cours du Couesnon en deux bras de part et d'autre du Mont. Ceux-ci permettant en effet d'éviter un envasement trop important du Couesnon et du pourtour du Mont Saint-Michel. Tous ces aménagements ont été réalisés dans le cadre du projet de rétablissement du caractère maritime (RCM) du Mont Saint-Michel.



Le Mont Saint-Michel, entre 2000 et 2019 : Les herbus ont progressé vers l'intérieur de la baie (cercle rouge). Le pourtour du Mont s'est désenvasé (cercle jaune), le tracé du GR 223 le long des polders a été aménagé (remonterletemps.ign.fr).

● **Dynamiques de la structure paysagère n° 2 : les polders légumiers**



L'atlas de 2001 n'indiquait pas de dynamique paysagère particulière au sein des polders.

En vingt ans, les paysages des polders ont assez peu évolué. Seules les prairies continuent de céder place aux cultures, notamment à celle du maïs qui progresse sur les rebords de la baie et entrave au cours de l'automne les points de vue sur le Mont Saint-Michel. La part de l'élevage ne représente plus que 1 % des pratiques agricoles sur les polders en 2008 (cf. Document d'objectifs Natura 2000, Baie du Mont Saint-Michel - Natura 2000 et Conservatoire du littoral). De plus, la conservation et le renouvellement des alignements de peupliers ne sont plus assurés, remettant en question l'identification de ces paysages. Une démarche pour l'élaboration d'une charte de gestion est envisagée dans le cadre du site classé.



Mosselman, Beauvoir, entre 2000 et 2019 : certains linéaires de peupliers ont disparu au cours des vingt dernières années (remonterletemps.ign.fr).

Avec l'augmentation des risques de submersion marine dans les décennies à venir, les polders sont menacés par la salinisation des sols. Des choix devront être faits pour savoir s'il faut maintenir ou non ces espaces poldérisés. Les cultures devront probablement être délocalisées, ce qui aura un impact majeur sur les paysages que l'on connaît aujourd'hui.



Carte présentant les zones les plus à risque face à la submersion marine en cas d'aléas climatiques majeurs : les polders modernes sont particulièrement menacés (carmen.application.developpement-durable.gouv.fr).

● Dynamiques de la structure paysagère n° 3 : les collines semi-bocagères



L'atlas de 2001 constatait un recul continu de l'arbre et un effacement du bocage au sein des paysages, compte tenu des pratiques agricoles qui préféraient la plantation ponctuelle de lignes de peupliers. Le bâti était par conséquent de plus en plus visible dans les paysages.

En vingt ans, le bocage de la plaine au sud de la baie est devenu extrêmement résiduel et semble même parfois avoir disparu (cf. page suivante). Le plan de paysage prévoit d'accompagner les dynamiques agricoles en tant qu'activités gestionnaires de l'écran du Mont Saint-Michel, et ainsi pérenniser les bocages par une gestion, une dynamique et une proximité adaptées ; accompagner l'adaptation des bâtiments agricoles, et conforter l'activité agricole et la qualité des paysages par la diversification des productions et le développement de la valeur ajoutée.

Entre Saint-Jean-le-Thomas et Genêts, le surpâturage des équins sur certaines parcelles a tendance à dégrader le cordon dunaire littoral.

Développés dans un premier temps par l'opération grand site (OGS), les parkings d'accès à la côte et permettant aux visiteurs de traverser la baie à pied avec un guide (tel qu'au Bec d'Andaine sur la commune de Genêts) font à nouveau l'objet de réflexions, afin de concilier l'accueil d'un public toujours croissant et la qualité des lieux. Un projet d'aménagement des espaces d'accueils des visiteurs est d'ailleurs en étude à Saint-Léonard (Vains) dans le but de préserver et valoriser les qualités paysagères des lieux.

Avec la mise en service de l'autoroute des estuaires (A84) en 2003, l'accessibilité de ce territoire s'est améliorée, entraînant une hausse de son attractivité et donc de l'urbanisation des villages et des bourgs existants à proximité de cet axe : Huisnes-sur-Mer, Beauvoir, Pontaubault, Courtils, Céaux, Avranches. Ces développements urbains sous forme pavillonnaire banalisent généralement les paysages, car ils sont composés sans lien avec les implantations (sur les crêtes notamment des massifs pour profiter des vues sur le Mont), ni avec les matériaux traditionnels. A Pontorson, un schéma d'aménagement d'ensemble a été développé dans le cadre d'une démarche d'écoquartier. Une réflexion pour un pôle multimodal a été menée autour de la gare, des commerces et des bâtiments vacants du centre-bourg. Dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), un « guide des bonnes pratiques de la construction en baie du Mont Saint-Michel » a été élaboré afin que les extensions urbaines soient plus en lien avec les caractéristiques paysagères, notamment celles liées à la topographie. Le plan paysage prévoit la préservation des crêtes et reliefs-écrans contre l'urbanisation diffuse dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLUi).

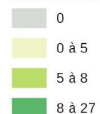
Évolution du bocage - La Baie du Mont-Saint-Michel

Evolution de la densité brute des haies entre 1998 et 2012 (en mètre / hectare)*

- Evolution positive
- Evolution négative



Densité de haie en km/km² en 2010



Forêt > 50 ha

Echelons administratifs

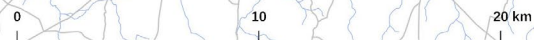
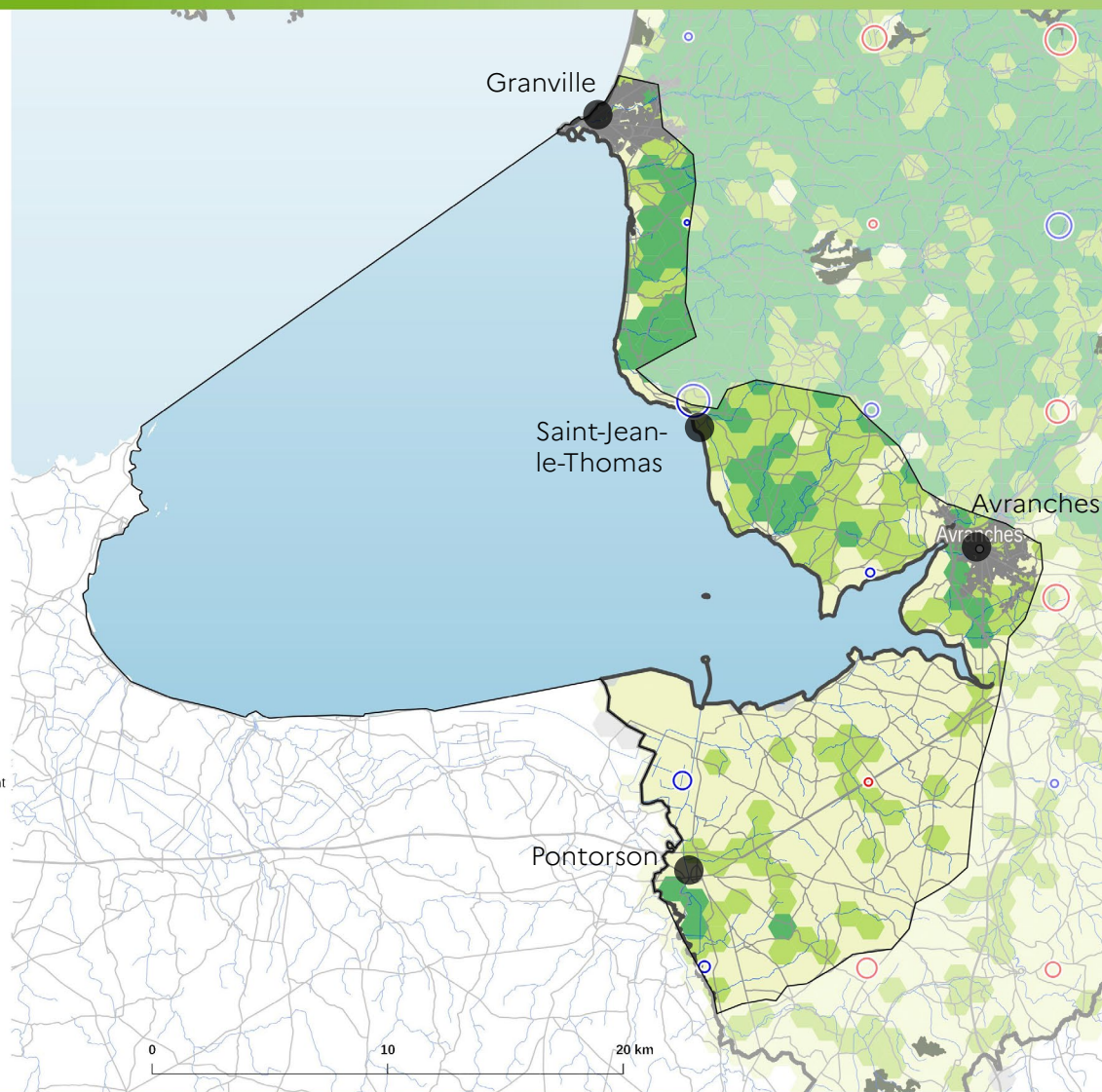
- Préfecture de région
- Préfecture
- Sous-préfecture
- Limites des départements
- Tache urbaine > 500 ha
- Cours d'eau

Réseau routier principal

- 1 chaussée
- 2 chaussées

* Calcul réalisé au sein de cercles de 300 mètres de rayon répartis de manière uniforme par grappe de 4 sur l'ensemble du département (échantillonnage)

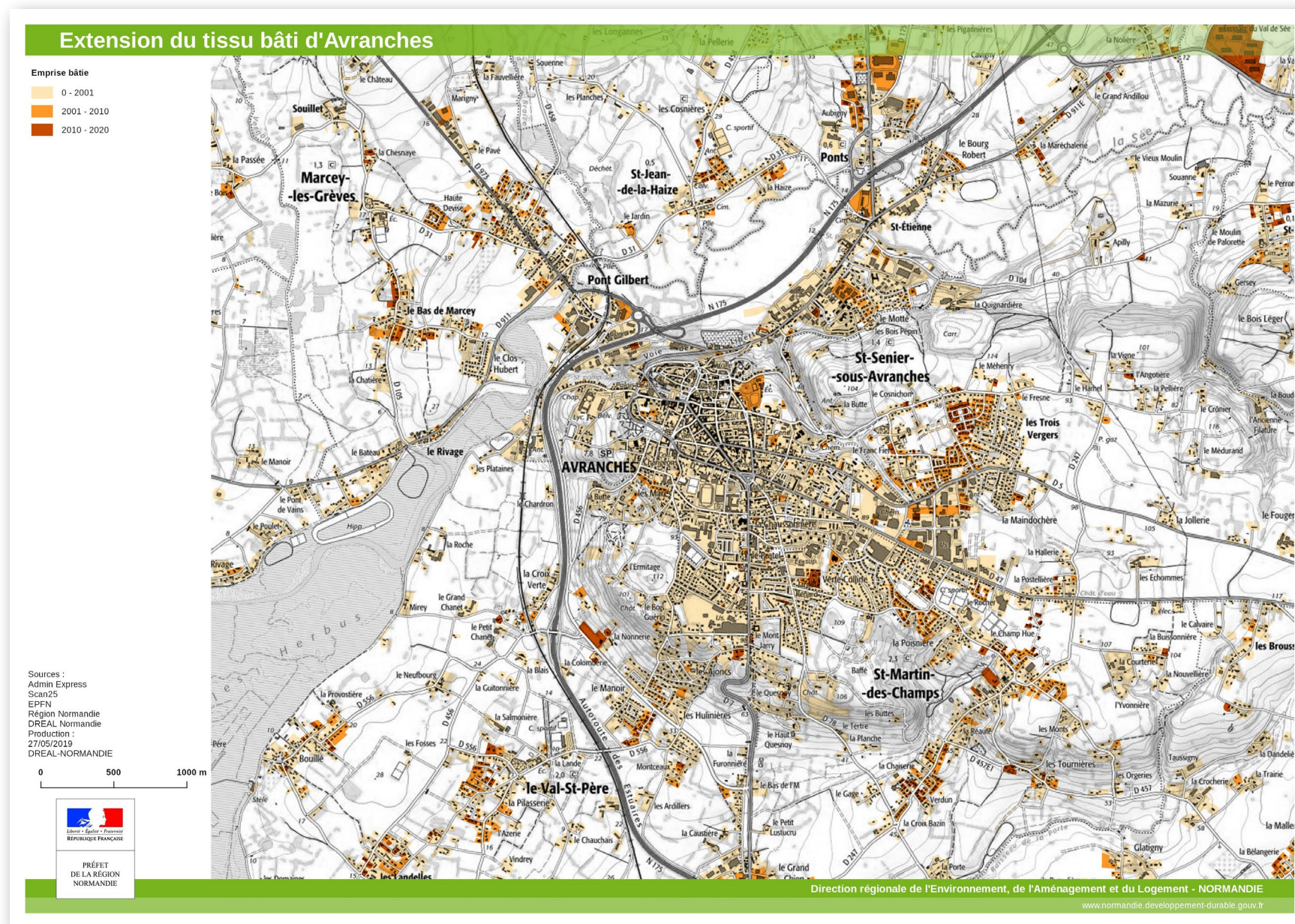
Sources :
Admin express, IGN Geofla 2013, BD Carthage, BD Topo, Etude statistique de la dynamique bocagère (DREAL), Géonormandie : densité carroyée de haies - DRAF 2018
Production :
16/06/2020
DREAL-NORMANDIE



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

En vingt ans, le bocage s'est très légèrement densifié à l'échelle de l'unité. La partie sud hors polders continue d'offrir des paysages très ouverts avec une densité allant de 0 à 8 km de linéaires de haies par km², avec quant à elle des haies qui disparaissent encore. La partie nord possède une densité allant de 5 à 8 km de linéaires de haies par km².



Depuis 2001, l'urbanisation d'Avranches s'est étalée sur les franges périurbaines et le long des routes d'accès à la ville, sous forme de quartiers pavillonnaires et de zones d'activités, mais également au niveau des hameaux et villages qui l'entourent.

- **Dynamiques de la structure paysagère n° 4 : le littoral balnéaire de Granville/Donville à Saint-Jean-le-Thomas**



L'atlas de 2001 n'énonçait pas d'évolutions paysagères particulières concernant cette partie de littoral.

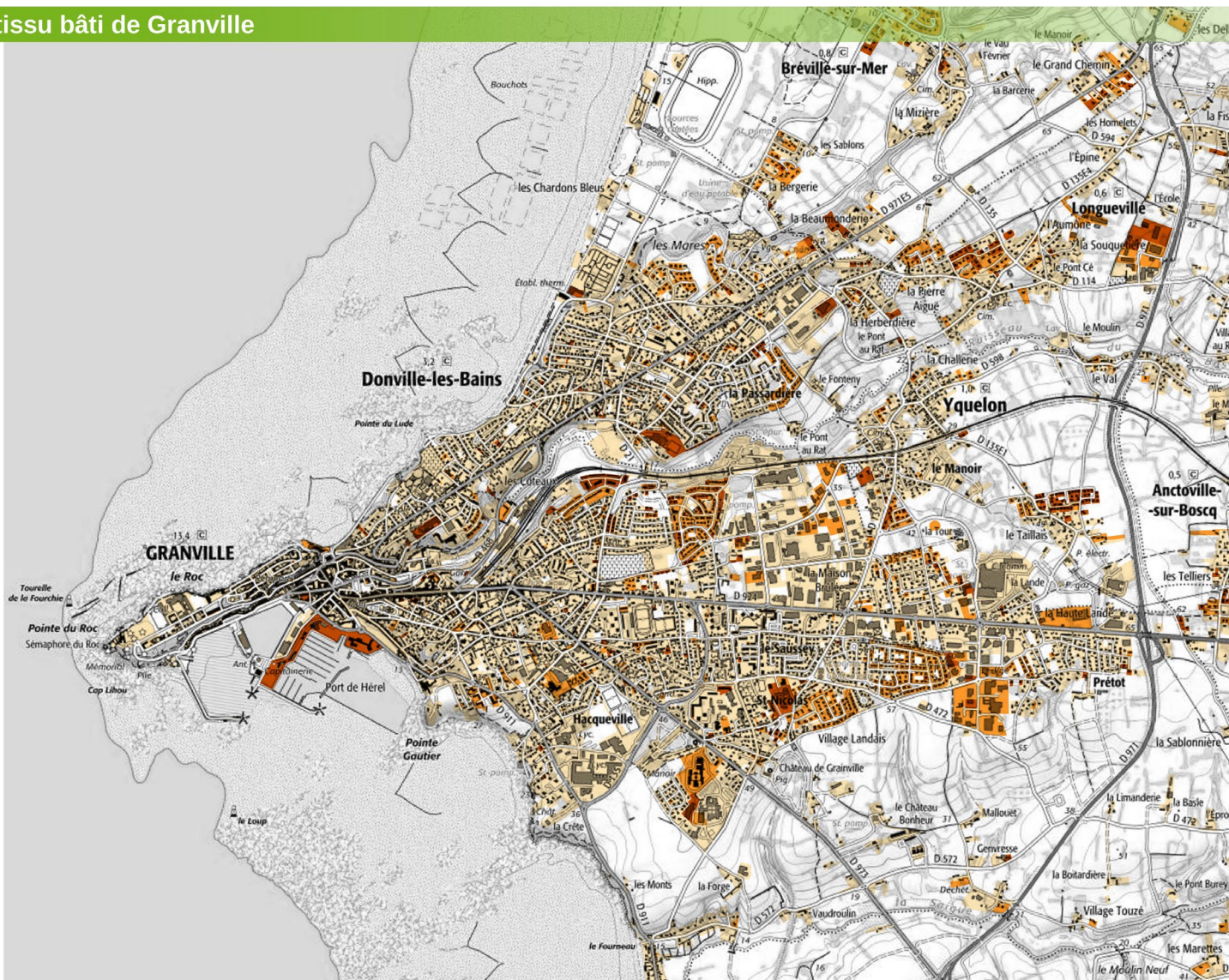
La côte balnéaire du sud de Granville connaît une pression touristique très importante : le développement des constructions a été conséquent ces vingt dernières années, ce qui a parfois impacté la façade littorale. A Granville, un projet vise à réaménager le port afin de recréer du lien entre le centre-ville animé et les quais.



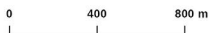
Jullouville, entre 2000 et 2014 : Les quartiers résidentiels se sont largement intensifiés, du trait de côte jusqu'à la mare de Bouillon (DREAL ROMEO INDIA & Marc HELLER).

Extension du tissu bâti de Granville

- Emprise bâtie**
- 0 - 2001
 - 2001 - 2010
 - 2010 - 2020



Sources :
 Admin Express
 Scan25
 EPFN
 Région Normandie
 DREAL Normandie
 Production :
 27/05/2019
 DREAL-NORMANDIE



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

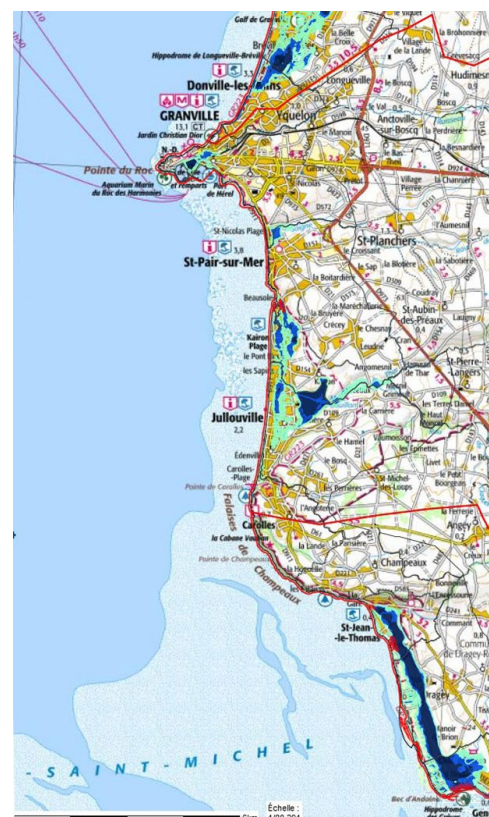
Depuis 2001, l'urbanisation de Granville s'est étendue sous forme de quartiers résidentiels et de zones d'activités le long des axes de communication particulièrement, en direction de l'arrière-pays.

Certaines portions du littoral urbanisé pourraient être menacées par les risques de submersion marine, engendrés par le changement climatique. A Kairon-sur-plage et à Saint-Pair-sur-Mer, 180 maisons sont exposées aux risques de submersion. Le havre du Thar et les prairies humides arrière-littorales demeurent une interface terre-mer parmi l'espace urbanisé. A Saint-Jean-le-Thomas, plus d'une cinquantaine de maisons, implantées autour des marais et prairies situées à quelques mètres d'altitude, est menacée par les risques de submersion. Les digues maintenant les cordons dunaires urbanisés ont été renforcées au cours des vingt dernières années tout le long de ce littoral.



Perspective plongeante sur le littoral urbanisé de Saint-Jean-le-Thomas, sur son cordon dunaire renforcé par un enrochement, et sur le Mont Saint-Michel cerné du vaste estran de la baie à marée basse (source : Observatoire Photographique du Paysage - Photographie des Paysages de la baie du Mont Saint-Michel ©Thierry Girard Observatoire / DREAL Normandie).

Les élus locaux et services de l'État mènent actuellement une réflexion afin d'élaborer un site patrimonial remarquable (SPR) concernant les paysages balnéaires de Granville à Carolles. Initialement axé sur le thème du patrimoine balnéaire, ce projet pourrait être élargi au patrimoine littoral et maritime.



Zones sous le niveau marin

- + d'1 m en dessous du niveau de référence
- 0 à 1 m en dessous du niveau de référence
- 0 à 1 m au dessus du niveau de référence

Carte présentant les zones les plus à risque face à la submersion marine en cas d'aléas climatiques majeurs : les marais arrière-littoraux et les pôles balnéaires de Jullouville, Kairon-plage et Saint-Jean-le-Thomas sont particulièrement menacés (carmen.application.developpement-durable.gouv.fr).

Par ailleurs, les sites Natura 2000 constituent un outil de gestion des milieux écologiques à enjeux européens, qui participent à la mise en valeur des paysages locaux : la zone de protection spéciale (ZPS) « Baie du Mont Saint-Michel » qui s'étend au nord-est jusqu'aux communes de Saint-Jean-le-Thomas, Carolles, Jullouville, Saint-Pair-sur-mer et Granville, permet de gérer les espaces naturels présents sur l'emprise du site afin de préserver les milieux et les populations spécifiques d'oiseaux existants (Directive « Oiseaux »). Le site d'importance communautaire (SIC) « Baie du Mont Saint-Michel » qui s'étend également jusque Granville au nord-est, organise la gestion et la préservation des milieux afin de sauvegarder les écosystèmes locaux, faune et flore réunies (Directive « Habitats »).

Les enjeux relevés par les ateliers publics

La question des dynamiques paysagères a suscité peu de débats. Il est vrai que la préservation de la qualité paysagère des sites est, dans ce cas, un sujet depuis longtemps mis en exergue et sur lequel tous les participants s'accordent.

Ateliers du paysage

Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues

Les participants des ateliers publics ne se sont pas prononcés quant aux dynamiques paysagères survenant au sein de la baie du Mont Saint-Michel. En effet, ils ont connaissance des nombreux programmes en cours qui permettent d'assurer la préservation des paysages remarquables de la baie. Les questions d'évolution des pratiques et des paysages agricoles, ainsi que les pressions touristiques qui pèsent sur l'urbanisation des villes et des littoraux, sont largement prises en considération par les différentes études effectuées, notamment le plan de paysage.

Atouts / faiblesses / opportunités / menaces



Les atouts et faiblesses de l'unité paysagère désignent des éléments de paysage ou des dynamiques qui présentent des opportunités ou des menaces pour l'amélioration du cadre de vie des populations.

Atouts et opportunités

- **Un patrimoine paysager sans égal sous haut contrôle :**
 - « Le Mont Saint-Michel et sa baie » est reconnu comme patrimoine mondial de l'UNESCO. Une zone tampon élargie recouvre tous les paysages en lien avec le Mont. Ils sont concernés par un grand nombre d'outils de protection et de gestion des paysages (classement au titre des Sites, des Monuments Historiques, Opération Grand Site, GIZC, plan paysage, etc.). Un plan de gestion* du patrimoine mondial doit être élaboré conjointement par l'État et les collectivités.

Faiblesses et menaces

- **Des paysages littoraux amenés à évoluer :**
 - certaines portions du littoral, dont les polders modernes et les stations balnéaires au sud de Granville, sont menacées par les risques de submersion marine engendrés par le dérèglement climatique en cours.
- **Des développements urbains et touristiques qui ont un impact sur les paysages de la baie :**
 - les nouvelles constructions sur le littoral ou sur les hauteurs (massif d'Avranches, de Carolles-Champeaux, collines de la baie...) ont tendance à banaliser les paysages du fait de leur incohérence avec le paysage urbain existant et constitué de venelles, placettes, chemins creux et rues étroites ;
 - une forte pression touristique entraîne des risques de saturation et un recul des activités agricoles, garantes des qualités paysagères.
- **Des évolutions dans les pratiques agricoles qui impactent les perspectives au sein de la baie :**
 - la disparition des alignements de peupliers, éléments paysagers permettant d'identifier les polders, modifie les perspectives lointaines que l'on a depuis la baie et le Mont Saint-Michel.

(*) Le plan de gestion constitue le projet scientifique et culturel du bien, il est le cadre stratégique opérationnel sur le terrain proposant, à court, moyen et long terme un plan pluriannuel d'actions pour la protection, la restauration et la mise en valeur du patrimoine.

Liste des communes concernées en tout ou partie

- Aucey-la-Plaine
- Avranches (communes déléguées : Avranches, Saint-Martin-des-Champs)
- Bacilly
- Beauvoir
- Céaux
- Champeaux
- Courtils
- Crollon
- Donville-les-Bains
- Dragey-Ronthon
- Genêts
- Granville
- Huisnes-sur-Mer
- Juilley
- Jullouville
- Lolif
- Marcey-les-Grèves
- Le-Mont-Saint-Michel
- Poilley
- Pontaubault
- Pontorson (communes déléguées concernées : Macey, Pontorson, Vessey)
- Précey
- Saint-James (communes déléguées concernées : La Croix-Avranchin, Saint-James, Vergoncey, Villiers-le-Pré)
- Saint-Jean-le-Thomas
- Saint-Pair-sur-Mer
- Saint-Quentin-sur-le-Homme
- Sartilly-Baie-Bocage (commune déléguée concernée : Champcey)
- Servon
- Tanis
- Vains
- Le Val-Saint-Père

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél. 02 35 58 52 80
1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 - Tél. 02 50 01 83 00

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

